

Ressources et parcours vers l'indépendance des jeunes adultes en France

Associer soutien familial, aides publiques et revenus du travail

N° 51

Février 2014

La mesure des ressources des jeunes adultes est particulièrement complexe. La situation des jeunes adultes est en perpétuelle mutation et leurs ressources sont peu ou mal appréhendées par la statistique publique. La Drees a donc confié au Credoc la réalisation d'une enquête qualitative afin de mieux comprendre quelles sont les ressources des jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans.

Les parents sont les principaux pourvoyeurs de ressources des jeunes adultes et leurs aides, financières ou en nature, accompagnent l'accès à l'indépendance de la grande majorité des jeunes adultes. L'État et l'insertion professionnelle ont également un rôle dans ce parcours vers l'indépendance. Les aides au logement et les bourses d'enseignement, notamment, rendent possible pour certains jeunes l'accès à l'indépendance, même si elle s'acquiert parfois dans des situations de précarité. Le travail permet, lui, d'obtenir des « marges d'autonomie » dans un premier temps ; une fois l'insertion réussie, il est un garant de l'indépendance.

Grâce à la prise en compte de l'ensemble des ressources des jeunes, huit profils de jeunes et de situations d'indépendance sont déterminés : des profils aussi divers que les jeunes adultes qui assument de vivre encore chez leurs parents, au contraire de ceux qui sont contraints de rester dans le foyer parental, des jeunes dont l'indépendance précaire repose sur un assemblage d'aides publiques ou ceux dont l'indépendance résidentielle est financée par les parents.



Mickaël PORTELA, Thibaut de SAINT POL (DREES) et Élodie ALBÉROLA (CREDOC)

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

Ministère de l'Économie et des Finances

Ministère des Affaires sociales et de la Santé

Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

Sommaire

Introduction	4
Mesurer les ressources des jeunes adultes : un objet complexe ...	7
La mise en œuvre d'une enquête qualitative pour mieux connaître les ressources des jeunes adultes	7
Une mesure individuelle des ressources des jeunes adultes	11
800 euros de ressources en moyenne par mois sur la dernière année écoulée	12
Les revenus des jeunes : une recette personnalisée	15
Les aides des parents : une ressource fondamentale et des formes variées.....	15
Les prestations sociales, les bourses d'études, les minima sociaux : coups de pouce à l'indépendance ?	20
Les revenus d'activité des jeunes adultes	24
Profil des ressources et parcours d'autonomie	29
Des profils de ressources à l'analyse du processus d'autonomisation : la construction d'une typologie	29
L'aide des parents, centrale pour une partie des jeunes vivant chez leurs parents et des étudiants	30
Les jeunes adultes dont les principales ressources financières proviennent des aides publiques	34
Les revenus d'activité du jeune : un pas vers l'indépendance ?.....	40
Conclusion	45
Annexe 1 - Exemple d'un tableau de ressources d'une étudiante boursière de 18 ans réalisé par les enquêteurs.....	47
Annexe 2 - Tableau synoptique de la relation entre profils de ressources des jeunes adultes et profils d'autonomisation	48
Annexe 3 - Description des profils d'autonomisation selon les caractéristiques des jeunes adultes observées.....	49
Bibliographie.....	50

Introduction

La jeunesse est une période charnière de la vie constituant le passage à l'âge adulte. Cette transition se traduit par de profonds changements des modes de vie : fin des études, départ du foyer parental, mise en couple, entrée dans la vie active. Elle représente également une étape importante dans la construction de l'identité individuelle et de l'identité sociale.

Ce processus d'accès à la vie d'adulte se caractérise par l'acquisition d'un certain nombre d'attributs objectifs, en particulier l'indépendance financière et résidentielle. L'indépendance peut se définir comme un « état dans lequel se trouve l'individu, lorsqu'il dispose de ressources [au sens large] suffisantes pour gérer sa vie sans le soutien financier, matériel, parental » (Ramos, 2009).

Or les revenus dont disposent les jeunes adultes sont mal connus. Cette étude, fondée sur une enquête qualitative menée auprès de plus de 200 personnes, propose une analyse de ces ressources et des liens qui peuvent exister entre les différents parcours d'accès à l'indépendance des jeunes et la composition de leurs ressources.

La situation des jeunes : des états réversibles, instables et diversifiés

Définis ici par la classe d'âges des 18-24 ans, les jeunes adultes constituent une catégorie hétérogène et complexe. Tout d'abord, les jeunes ont des situations familiales, de logement et d'activité très diverses. Ensuite, leurs situations ne sont pas nécessairement stables ; ils connaissent des changements rapides et parfois réversibles. Enfin, à un instant donné, les frontières entre deux états sont parfois poreuses.

D'après le recensement de la population, 5,6 millions de personnes âgées de 18 à 24 ans vivent en France en 2010 ce qui représente environ 9 % de la population française. Parmi l'ensemble des 18 – 24 ans, la moitié vit au sein du foyer parental (50 %), un jeune sur cinq vit en couple (13 % sans enfant et 5 % avec des enfants), 1 % est à la tête d'une famille monoparentale et 16 % vivent seuls. Par ailleurs, 9 % vivent avec d'autres personnes sans lien familial. Cette dernière configuration, possible notamment dans le cas de colocation, est plus fréquente entre 20 et 22 ans : un jeune adulte sur dix est alors dans cette situation. Enfin, 322 500 jeunes adultes (6 %) vivent « hors ménage » au sens du recensement ; ils vivent alors dans une habitation mobile ou bien en logement collectif, dans des foyers, résidences sociales, centres d'accueil d'urgence, hébergements pour travailleurs, établissements de santé, établissements sociaux, cités universitaires, internats, communautés religieuses, casernes et établissements pénitentiaires (Pirou, Poullain et Rochelle, 2013).

41 % des 18 – 24 ans sont étudiants (contre 9 % de l'ensemble des 15 ans ou plus). Le taux d'activité moyen des 18 – 24 ans est proche de celui de l'ensemble de la population des 15 ans ou plus (52 % contre 57 % selon l'enquête emploi 2011), mais parmi les jeunes adultes actifs, les chômeurs sont nombreux : leur taux de chômage s'élève à 22 % contre 9 % des actifs de 15 ans ou plus.

Les modes de cohabitation des jeunes adultes changent rapidement avec l'âge. Si à 18 ans, environ 20 % sont actifs et près de 75 % sont en étude, la répartition à 24 ans s'inverse avec près de 80 % d'actifs et seulement 12 % d'étudiants¹.

¹ Source : Enquête Emploi en continu, 2011, Insee

De la même façon, 72 % des jeunes âgés de 18 ans vivent au domicile parental mais c'est le cas de moins de 30 % de ceux qui ont 24 ans.

De plus, les changements ne sont pas irréversibles : il est par exemple fréquent qu'un jeune réintègre le domicile de ses parents après une période en logement autonome ou qu'un jeune actif reprenne ses études après quelques années en emploi. En 1997, la part des jeunes qui après un premier départ, pendant leurs études ou non, revenaient vivre chez leurs parents était estimée à environ 20 % (Villeneuve-Gokalp, 2000). Sur un champ plus restreint, la part des jeunes bacheliers qui retournent vivre transitoirement chez leurs parents entre la 3^e et la 7^e année suivant l'obtention du baccalauréat est également d'environ 20 % (Despalins et de Saint Pol, 2012). Concernant les reprises d'études, un peu moins d'un jeune sur dix a repris ses études ou est en formation trois années après être sortis de formation initiale (Cereq, 2012). Ils sont 10 % chez ceux qui initialement n'avaient pas de diplôme et environ 30 % lorsque leur plus haut diplôme est un baccalauréat général.

Enfin, à un instant donné, les frontières entre les différentes situations sont poreuses. Ainsi, un étudiant peut par exemple vivre la semaine dans un logement autonome et retourner vivre chez ses parents tous les week-ends et vacances scolaires. D'après les enquêtes Statistiques sur les ressources et les conditions de vie de l'Insee, SRCV2005-2010, sur la population des ménages en France métropolitaine, la part des jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans qui habitent avec leurs parents et disposent également d'un autre logement est estimée à 20 % (Lhommeau, 2014). Cette porosité s'applique également à l'activité : un étudiant peut aussi exercer une activité rémunérée – saisonnière ou régulière – comme un salarié peut suivre des cours du soir.

Jeunesse et ressources : prendre en compte les trois sphères de la distribution des revenus

La prise en compte des aides familiales, particulièrement importantes pour les jeunes adultes, constitue un obstacle supplémentaire à la mesure des ressources des jeunes adultes.

Appréhender l'ensemble des revenus des individus nécessite de prendre en compte les « trois sphères d'intégration », et donc les trois sphères de la distribution des revenus (Gautié, 2014). Pour les adultes d'âge actif, les ressources sont souvent issues principalement de la « sphère économique », soit des revenus d'activité, et secondairement de la sphère « sociale », soit la redistribution étatique. La « sphère de la réciprocité » qui fonde les échanges sur la base de leurs appartenances, notamment familiale (Polanyi, 1944, 1957) est le plus souvent marginale. Pour les plus jeunes d'entre eux, le poids des trois sphères de la distribution des revenus est très différent. L'accès aux revenus ne se résume pas uniquement à un mécanisme d'exclusion ou d'inclusion du marché du travail, ou aux divers mécanismes de redistribution étatique ; les solidarités familiales jouent un rôle primordial.

En effet, pour de nombreux jeunes adultes, le poids de la sphère économique est réduit. Lorsqu'ils sont encore en études, une part assez faible des jeunes travaillent régulièrement en parallèle de leurs études. D'après l'enquête Emploi, 14 % des 5 millions de jeunes, âgés de 15 à 29 ans en formation initiale en 2012, travaillent au moment de l'enquête (Insee, 2013). Ces chiffres sont bien supérieurs dans d'autres pays. Le niveau d'études est un déterminant très important en France des parcours professionnels des jeunes adultes, qui justifie en grande partie l'importance attribuée à la scolarité par les jeunes ainsi que leurs parents. Le temps de la scolarité est ainsi un temps sanctuarisé et largement financé par les parents. Cela conduit Gruel et Grignon à estimer que « devenir étudiant c'est presque toujours devenir économiquement assisté » (Gruel et Grignon, 1999).

En outre, dans un contexte de chômage de masse, le processus de sélection des embauches se fait globalement au détriment des jeunes, qui sont primo-entrants sur le marché du travail. Une fois les études terminées, le marché du travail ne permet pas à lui seul de subvenir aux besoins d'une partie des jeunes, ceux qui éprouvent des difficultés à s'insérer. Les enquêtes *Génération*s du Cereq permettent de constater qu'en 2010, 73 % de l'ensemble des jeunes ayant terminé leurs études initiales trois ans plus tôt sont en emploi, alors que les non-diplômés sont 48 % seulement dans ce cas. Lorsqu'ils travaillent, ils sont beaucoup plus souvent que les autres jeunes salariés employés sur des contrats précaires et le montant médian de leurs salaires sont bien inférieurs à celui des jeunes diplômés (Mazari *et alii*, 2011).

Lorsque les ressources « économiques » ne sont pas suffisantes, c'est de l'État et de la famille que les jeunes adultes tirent l'essentiel de leurs ressources permettant l'accès à l'indépendance.

Au sein des divers modes d'intervention publique en faveur des jeunes adultes le modèle français est souvent qualifié d'hybride (Van de Velde, 2008, Chevalier, 2012).

D'une part, la redistribution française confère un rôle important aux solidarités familiales intergénérationnelles. Ce sont les parents de jeunes adultes qui sont bénéficiaires d'un certain nombre d'aides. Les allocations familiales sont versées jusqu'au 20^e anniversaire du jeune adulte. Les jeunes adultes peuvent être rattachés au foyer fiscal de leurs parents. Par ailleurs, certains dispositifs publics – comme le revenu de solidarité active - possèdent des seuils excluant les jeunes adultes². L'obligation parentale légale, dans le code civil, d'entretien du jeune adulte durant ses études et sa période d'insertion professionnelle parachève cette conception selon laquelle la question des jeunes est considérée par le biais de leur famille (Van de Velde, 2010).

D'autre part, certains dispositifs proposent néanmoins des aides directes aux jeunes : les aides au logement, d'une certaine façon les bourses d'enseignement ; et le financement public de l'éducation assure une prise en charge publique directe de la formation des jeunes.

Ainsi, dans le cas des jeunes adultes, la sphère domestique de la distribution des revenus apparaît bien supérieure à celle des deux autres. Elle se superpose à la sphère sociale car ces transferts domestiques correspondent aussi pour une part à des prestations sociales destinées aux jeunes adultes mais versées à leurs parents. Mais si le soutien financier de la famille est « une forme essentielle de la solidarité », il demeure très inégalitaire entre les individus compte tenu de leurs situations sociales (Robert-Bobée, 2002) ainsi que de leurs milieux sociaux d'origine (Herpin et Déchaux, 2004 ; Paugam et Zoyem, 1997).

Une étude qualitative pour appréhender cette complexité

Les enquêtes statistiques menées auprès des populations générales ne sont pas toujours bien adaptées pour décrire la spécificité des ressources des jeunes adultes (Lhommeau, 2014 ; Castell, Portela et Rivalin, 2014). C'est pourquoi, à l'initiative et sous la direction de la Drees, le Credoc a mené sur ce thème une enquête qualitative en 2013 auprès de 157 jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans et 47 personnes identifiées par ces jeunes comme leur apportant une aide, notamment financière.

L'étude présentée ici constitue une synthèse des résultats de ces entretiens ; elle propose une typologie des enquêtés selon le profil de leurs ressources. Elle vise une analyse fine de processus sociaux structurels ; en contrepartie, elle ne peut prétendre à aucune représentativité.

² Le seuil de 25 ans pour accéder au RSA de droit commun (en l'absence de charge familiale) ou le caractère particulièrement restrictif des conditions d'accès au RSA jeune consacrent ainsi le principe de prise en charge des jeunes adultes par leurs parents.

Mesurer les ressources des jeunes adultes : un objet complexe

La mise en œuvre d'une enquête qualitative pour mieux connaître les ressources des jeunes adultes

Plus de 200 entretiens ont été réalisés dans le cadre de cette étude : 157 entretiens auprès de jeunes de 18 à 24 ans, et 47 entretiens auprès de personnes les aidant, en particulier financièrement. Le terrain d'enquête s'est déroulé de mars 2013 à juin 2013.

Un recrutement sur site, par quotas, pour assurer la diversité de l'échantillon des jeunes

Une méthodologie garantissant la diversité des profils des répondants du point de vue géographique et du point de vue des caractéristiques sociodémographiques des jeunes (y compris au sein des territoires retenus) a été élaborée. La représentativité statistique de l'échantillon interrogé n'était en revanche pas recherchée.

Six départements de France métropolitaine ont été retenus afin d'appréhender des réalités territoriales hétérogènes : les Bouches-du-Rhône, le Nord, le Haut-Rhin, Paris, la Seine-Maritime et la Seine-Saint-Denis. Cette sélection a été faite selon les critères suivants : taux d'urbanisation, taux de chômage, proportion de moins de 25 ans dans la population globale du département et attractivité du territoire pour les étudiants (Brutel, 2010). Dans chaque département un même objectif d'environ 25 entretiens était visé (tableau 1).

Les jeunes ont été recrutés sur site, par la méthode des quotas (tableau 2). Dans une sélection de communes au sein de chaque département, les enquêteurs sont ainsi allés à la rencontre des jeunes dans l'espace public : des lieux de rencontre et de passage (centres-villes, transports en commun), des lieux de loisirs (bars, salles de sport, centres commerciaux...), des lieux d'information (Pôle Emploi, Mission locale, Centre d'information et d'orientation...) ou encore des lieux d'études et de vie (université, cité universitaire...).

Lors de ce premier contact, les enquêteurs remplissaient un questionnaire synthétique de « recrutement » renseignant l'âge, le sexe, la nationalité, le niveau de diplôme, la situation familiale, de logement et d'activité ainsi que les coordonnées du jeune. En vue de l'interrogation de 150 jeunes, 265 jeunes de 18 à 24 ans ont été « recrutés » et se sont vu administrer ce questionnaire.

Les jeunes sélectionnés pour l'entretien ont été contactés par téléphone dans les jours suivant la rencontre afin d'organiser un rendez-vous au domicile du jeune. La veille de l'entretien, le rendez-vous était confirmé par téléphone ou mél. En dédommagement d'entretiens longs sur des thèmes relativement personnels (1h15 en moyenne), 30 euros en bons d'achats ont été remis à l'issue de l'entretien. Grâce à ce protocole, moins de 10 rendez-vous n'ont pas été honorés, et l'ensemble du terrain a pu être concentré sur une période relativement courte.

TABLEAU 1

Répartition des jeunes recrutés et interrogés par département de recrutement

Département de recrutement	Recrutés total	Réalisés
Bouches-du-Rhône (13)	38	21
Seine-Maritime (76)	51	26
Nord (59)	40	26
Haut-Rhin (68)	46	23
Paris (75)	49	35
Seine-Saint-Denis (93)	41	26
Total	265	157

Source • Drees - Credoc, enquête qualitative sur les ressources des jeunes.

L'enquête auprès des jeunes adultes (18 – 24 ans)

Le tableau 2 présente le profil des jeunes « recrutés » et, parmi ces derniers, le profil des jeunes effectivement interrogés, en comparaison avec les objectifs minimums fixés par la Drees, destinés à garantir la diversité des profils et un nombre suffisant de jeunes dans certaines situations qui pourraient faire l'objet d'un approfondissement.

Les entretiens auprès des jeunes se sont déroulés en face à face selon cinq moments clés. Après avoir détaillé la situation actuelle du jeune, l'entretien abordait le récit de vie du jeune pour identifier les étapes marquantes de son autonomisation, et les ressources nécessaires ou non à leur franchissement. Il s'agissait, dans un troisième temps, de recenser et de quantifier l'ensemble des ressources perçues par le jeune sur l'année écoulée. L'enquêteur revenait ensuite sur les aides perçues (nature, montant total, provenance, fréquence...) et interrogeait le jeune sur les personnes lui apportant une aide et notamment son « aidant principal ». Enfin, l'entretien se concluait par un questionnement sur le sentiment du jeune à propos des ressources mises en évidence, ainsi que sur les étapes à venir dans son avenir et les ressources associées.

TABLEAU 2

Répartition des jeunes recrutés et interrogés selon les quotas

Critères	Recrutés total	Réalisés	Réalisés (%)
Total	265	157	100%
Sexe			
Homme	129	73	46%
Femme	136	84	54%
Âge			
18-20 ans	120	63	40%
21-22 ans	76	48	31%
23-24 ans	69	46	29%
Né(e) dans les DOM-TOM	6	2	1%
Nationalité étrangère	18	11	7%
Lieu de résidence			
Commune rurale	34	13	8%
Dans une ville de plus de 200 000 habitants ou dans sa périphérie	140	83	53%
Paris et agglomération parisienne*	91	61	39%
Diplôme obtenu le plus élevé			
Aucun diplôme	21	11	7%
Brevet des collèges	29	16	10%
CAP, BEP ou diplôme équivalent	38	21	13%
BAC (général ou technologique)	129	81	52%
Diplôme de niveau Bac+3	29	16	10%
Diplôme supérieur à Bac+3	19	12	8%
Situation d'activité			
Salarié ou indépendant	51	29	18%
Apprenti ou stagiaire	20	7	4%
Étudiant	138	80	51%
Chômeur de moins d'1 an	30	23	15%
Chômeur de plus d'1 an	16	12	8%
Inactif de moins d'1 an	4	3	2%
Inactif de plus d'1 an	6	3	2%
Situation de logement			
Jeune vivant seul en logement autonome	42	30	19%
Jeune vivant chez ses parents	123	65	41%
Jeune vivant avec d'autres personnes	22	14	9%
Jeune vivant en couple	25	19	12%
Jeune vivant en foyer de travailleur	19	10	6%
Jeune vivant en résidence universitaire	25	12	8%
Autre (sans domicile stable, en centre maternel)	9	7	4%
Ayant un enfant à charge	13	9	6%
Bénéficiaire de l'ASE	6	5	3%

Source • Drees - Credoc, *enquête qualitative sur les ressources des jeunes.*

Note • * Les entretiens exploratoires ont tous été réalisés à Paris

L'enquête auprès des aidants des jeunes adultes

Les jeunes ne reçoivent pas uniquement des aides de leurs parents, ils peuvent bénéficier plus largement des aides de leur parentèle (l'ensemble des personnes avec lequel l'individu est apparenté), ou encore de proches sans liens de parenté. C'est l'ensemble des aidants des jeunes adultes qui ont été recensés lors des entretiens réalisés avec les jeunes. Les enquêteurs avaient par ailleurs pour mission d'identifier « l'aidant principal » des jeunes et de leur demander ses coordonnées téléphoniques et postales afin de pouvoir les interroger à leur tour.

Au final, près d'un quart des jeunes n'ont identifié aucun aidant. Parmi ceux qui ont désigné des aidants, la majorité des jeunes a été en mesure de désigner un aidant principal : huit sur dix ont cité leur(s) parent(s) comme aidant principal et un jeune sur dix a cité son conjoint.

De nombreux jeunes ont toutefois refusé de transmettre les coordonnées de leur aidant, pour des raisons de manque de temps ou de désintérêt présumés de ces derniers. Au total, 47 entretiens ont été réalisés auprès des aidants principaux identifiés par les jeunes. La plupart des aidants contactés ont accepté de répondre à l'enquête.

La plupart des entretiens auprès des aidants ont été réalisés en face à face, mais certains n'ont pu être contactés que par téléphone, notamment lorsqu'il s'agissait d'une personne vivant dans une région non couverte par l'enquête.

TABLEAU 3

Les aidants recensés et interrogés

Aidants	Entretien jeune réalisé	Entretien aidant réalisé
Pas d'aidant	37	-
Parents (couple)	49	17
Mère	33	17
Père	15	5
Conjoint	12	3
État	4	1
Beaux Parents	3	1
Belle Mère	1	1
Grand-Mère	1	1
Frère	1	1
Grand-oncle	1	0
Total	157	47

Source • Drees - Credoc, enquête qualitative sur les ressources des jeunes.

Les entretiens auprès des aidants³ s'articulaient autour de quatre thèmes, de manière à croiser les regards de l'aidant et de l'aidé lors de la phase d'analyse. L'entretien avait d'abord pour objectif de préciser et de qualifier la nature de la relation entre l'aidant et le jeune adulte ; tout au long de l'entretien, il convenait de repérer en quoi le rôle d'« apporteur de ressources » pouvait influencer sur cette relation. Il s'agissait ensuite de retracer le parcours de vie du jeune et d'identifier les étapes clés constitutives de son processus d'autonomisation, puis d'identifier le rôle de l'aidant dans le franchissement de ces étapes, en lien avec les ressources apportées. La troisième partie de l'entretien était consacrée au recensement des aides, en précisant leur nature (financière ou non), le contexte dans lequel elles sont apportées, leur impact éventuel sur le parcours du jeune, ainsi que leur fréquence et leur pérennité. Enfin, l'entretien abordait en conclusion la vision globale du répondant quant à son rôle d'aidant, au moment de l'entretien et dans l'avenir.

³ La durée moyenne de ces entretiens était de 45 minutes.

Une mesure individuelle des ressources des jeunes adultes

La prise en compte de toutes les ressources

L'exercice de récapitulation exhaustive des ressources a nécessité un important travail de relance de l'enquêteur. Il disposait pour cela d'une liste des ressources possibles pour les jeunes adultes, ainsi que des types de dépenses qu'ils peuvent effectuer (loyer, téléphone, sorties, etc.). L'approche par les dépenses s'est avérée particulièrement utile pour recenser les différents domaines dans lesquels les jeunes recevaient des aides.

En pratique, le recensement des ressources débutait par le mois précédant l'enquête, puis l'exercice était décliné sur les 11 mois antérieurs, à l'aide d'un tableau rétrospectif (cf. annexe 1). Des relances ciblées ont été réalisées sur les périodes facilement identifiables (depuis le 1^{er} janvier, la rentrée, pendant les vacances d'été) ou en référence à des événements importants (vacances, anniversaire, Noël, déménagement). Les ressources informelles, ponctuelles et en nature ont également été recensées aussi précisément que possible et quantifiées quand cela était possible. Les entretiens ont ainsi permis un recensement des aides en nature, qu'il s'agisse du fait d'être hébergé, nourri, blanchi sans contrepartie financière, ou encore de dons ou de cadeaux.

Dans leur ensemble, les jeunes interrogés parviennent plutôt aisément à identifier la nature ou l'origine de leurs ressources. Ils donnent sans difficulté majeure le montant des aides financières qu'ils reçoivent lorsqu'elles prennent la forme de sommes d'argent. En revanche, les sommes représentées par la prise en charge de certaines dépenses (essence, assurance habitation, carte de transport ou mutuelle...) et par les aides en nature (hébergement, blanchissage, don de paquets de cigarette, prêt de voiture, repas familiaux...) sont beaucoup moins bien identifiées. Dans le cas de parents divorcés, le versement de la pension alimentaire à l'ex-conjoint (la mère le plus souvent), et non au jeune, et la distance parfois installée entre le jeune et l'un des parents complexifie la connaissance précise des montants des ressources apportées par ce dernier.

Une mesure individuelle des ressources

Le protocole d'enquête se fondait sur l'examen des **ressources individuelles** des jeunes enquêtés, sans tenir compte de celles des personnes avec qui ils vivent. Les entretiens ont d'ailleurs permis d'identifier des ménages pour lesquels l'hypothèse de mise en commun des ressources n'était pas respectée, confirmant l'idée que le ménage n'est pas toujours l'unité d'analyse la plus pertinente pour cerner les ressources des jeunes.

Toutefois, dans quelques cas, le recueil des ressources est passé par le recensement des ressources du ménage, pour des jeunes en couple ou pour de rares situations de jeunes boursiers vivant avec un seul parent qui voyaient comme une évidence la déclaration commune de leurs ressources. Il est même arrivé que des jeunes interrogés invitent leur conjoint à participer à l'entretien au moment de la déclaration des ressources.

Quand le jeune déclarait que les ressources étaient utilisées à parts égales, on a alors divisé par deux le montant total des ressources recensées. Plus précisément, eu égard aux jeunes en couple, les revenus des conjoints n'ont pas fait l'objet d'investigations spécifiques. Le jeune a pu évoquer l'importance et la fonction des revenus de son conjoint dans l'équilibre budgétaire du foyer sans toutefois mentionner précisément les montants. Comme la plupart du temps les conjoints identifiés comme aidants n'ont pas donné suite aux propositions d'entretiens, il n'a pas été possible d'évaluer plus finement la mobilisation des ressources au sein des couples.

Une moyenne des ressources sur l'année

Les ressources des jeunes se caractérisent par leur nature composite et par leur variabilité dans le temps, y compris sur une année.

Les jeunes enquêtés les plus autonomes, qui gèrent en grande partie seuls leurs dépenses, ont d'ailleurs développé des compétences de gestion de cette « variabilité ». Ils ont ainsi appris à composer avec des revenus fluctuants et précaires (CDD non renouvelé, rupture de contrats d'apprentissage, fin de prise en charge ASE), ou au mécanisme parfois complexe (RSA, indemnités chômage). Les jeunes déploient ainsi, dans la mesure du possible, des stratégies afin d'optimiser leurs ressources pour prévenir les manques au quotidien ou anticiper des besoins spécifiques (décohabitation, formations payantes, frais particuliers). Ils évoquent par exemple une sollicitation plus importante des aides familiales, un soutien plus marqué du conjoint dans la répartition des tâches quotidiennes ou dans la prise en charge des dépenses du ménage. La recherche d'un emploi ou d'un stage peut se faire plus active dans l'idée d'anticiper la fin d'indemnités, d'un contrat.

« Mon activité avec l'ADMR [réseau associatif de service à la personne], 50 heures par mois, ça ne fait pas beaucoup, 300 euros. En plus, j'ai des chèques emploi service en CESU [chèque emploi service universel] que je cherche de mon côté. Au final, en moyenne par mois, j'ai 700 ou 800 euros minimum et je peux monter beaucoup plus, si je fais plus de remplacements : à 1 200 ou 1 300 euros. Baby-sitting, ménage... tout ce que je peux trouver, bouche à oreille. C'est un planning à gérer. Je me garde des créneaux horaires pour l'ADMR et le reste, c'est moi qui gère entre le temps pour mes cours et ce que je peux trouver comme heures à côté en CESU. Si je travaille plus, j'ai plus d'argent mais je n'arrive pas à faire mes cours à côté et mon but, c'est d'avoir mon diplôme à la fin. » F., 22 ans, active, en couple.

Finalement, cela nous a conduit à estimer la moyenne de ressources mensuelles au cours des 12 derniers mois précédant l'entretien (printemps 2012 à printemps 2013).

800 euros de ressources en moyenne par mois sur la dernière année écoulée

Dans l'ensemble, le niveau des ressources des jeunes est fortement conditionné par leur situation de logement – selon qu'ils vivent chez leurs parents ou qu'ils aient décohabité – ainsi qu'à la nature de leurs revenus financiers principaux, qui dépend de leur situation d'activité. Ainsi, si les actifs en emploi peuvent vivre principalement des revenus de leur travail, les étudiants déclarent souvent l'aide des parents ou de l'État comme ressource financière principale. En moyenne, les jeunes interrogés dans l'enquête déclarent près de 800 euros de ressources mensuelles, et près d'un tiers perçoivent moins de 500 euros par mois.

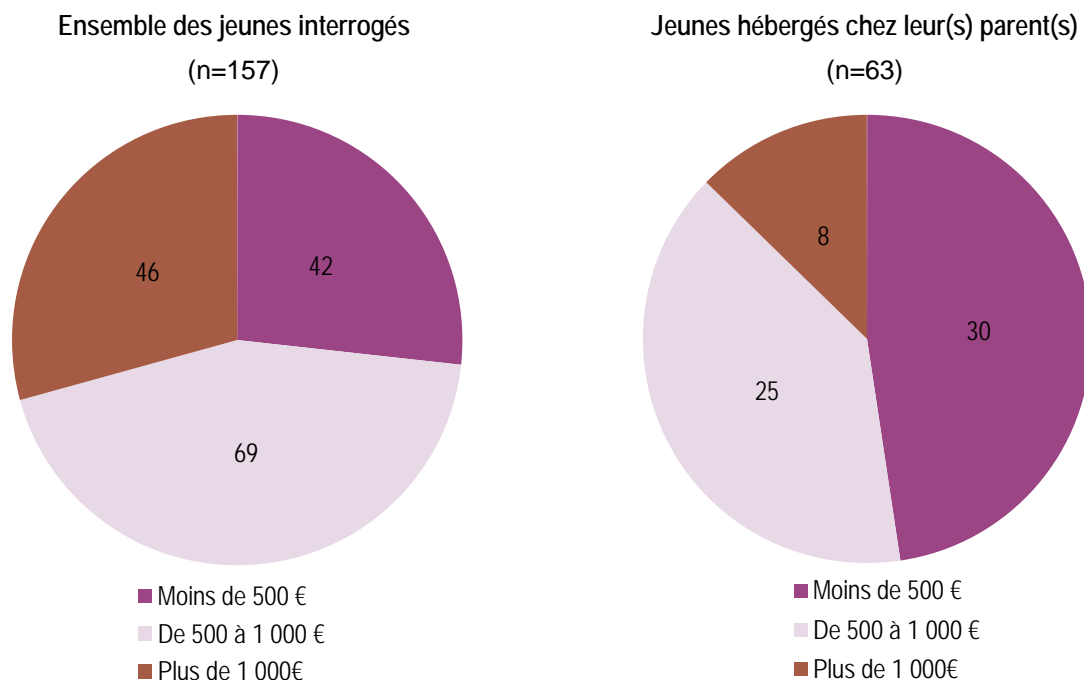
Le différentiel de revenus peut être estimé à 150 euros en moyenne entre les jeunes issus de milieu favorisé et les jeunes d'origine sociale plus modeste⁴.

Les ressources financières sont moins élevées pour les jeunes hébergés chez leurs parents : un peu plus de 600 euros en moyenne et près de la moitié percevant moins de 500 euros par mois (graphiques 1 et 2). Les frais de nourriture et d'hébergement étant au moins en partie pris en charge par les parents, cela ne rend pas compte d'un niveau de vie moindre par rapport aux jeunes décohabitants, au contraire.

⁴ Le milieu social est apprécié par le déclaratif des jeunes qui ont eu à estimer le niveau de vie actuel de leurs parents sur une échelle de 1 à 5 (défavorisé à aisé) et à faire part de leur profession, de leur niveau de diplôme.

GRAPHIQUE 1

Montant moyen des ressources des jeunes hébergés et de l'ensemble des jeunes interrogés



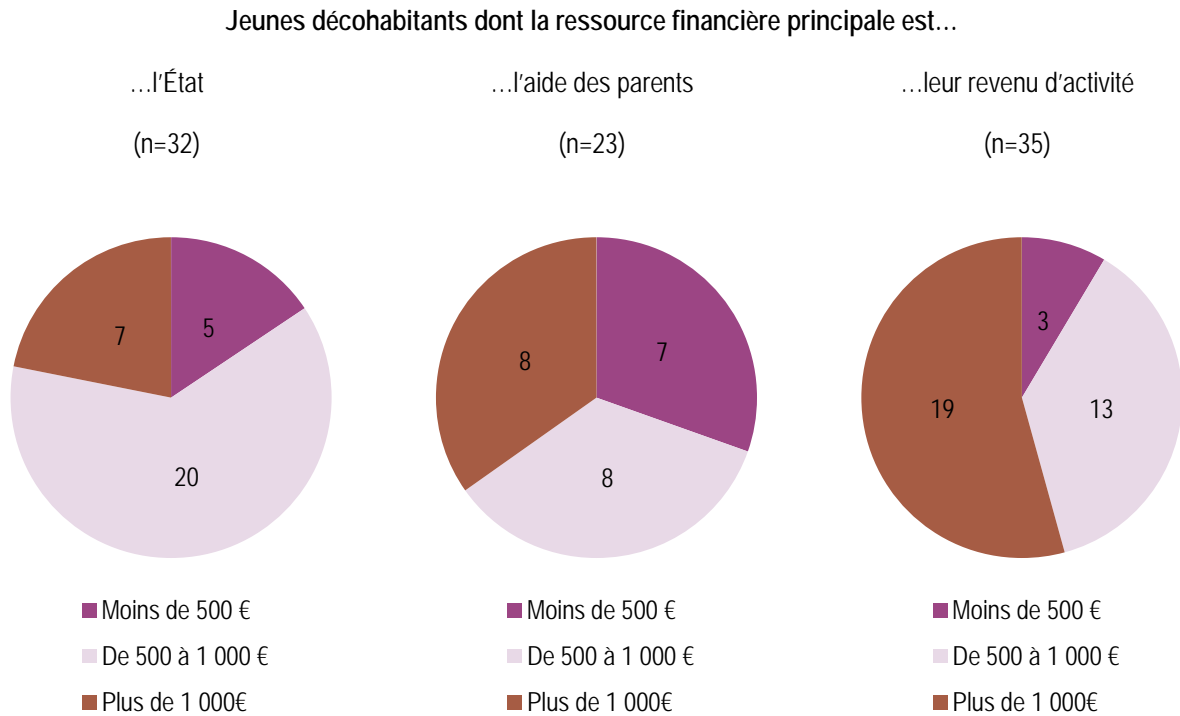
Source • Drees - Credoc, enquête qualitative sur les ressources des jeunes.

Parmi les jeunes décohabitants, les jeunes qui travaillent ont le niveau de ressource le plus important avec plus de 1 000 euros par mois en moyenne (graphique 3). Viennent ensuite les jeunes aidés par les parents puis les jeunes qui vivent essentiellement grâce aux aides publiques (bourse, minima sociaux...).

Si les jeunes décohabitants aidés principalement par leurs parents ont en moyenne des ressources légèrement plus élevées que celles des jeunes boursiers et bénéficiaires des minima sociaux, on constate aussi que la répartition de ces jeunes est plus polarisée. C'est dans cette catégorie que l'on trouve le plus de jeunes déclarant moins de 500 euros par mois (1/3 environ) ; à l'inverse, plus d'un tiers perçoit plus de 1 000 euros. En revanche, parmi les 32 jeunes bénéficiant d'aides de l'État, seuls 5 ont des ressources inférieures à 500 euros, et 7 touchent plus de 1 000 euros (graphique 2).

GRAPHIQUE 2

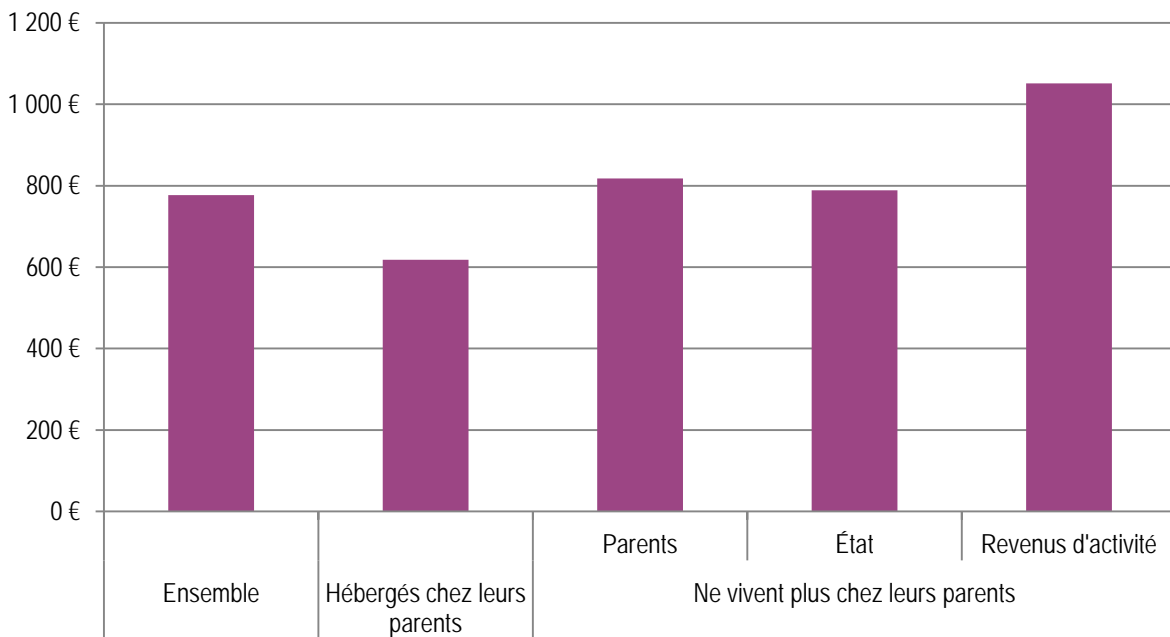
Montant moyen des ressources des jeunes décohabitants, selon la nature de la ressource principale



Source • Drees - Credoc, enquête qualitative sur les ressources des jeunes.

GRAPHIQUE 3

Revenus mensuels moyens selon la ressource principale



Source • Drees - Credoc, enquête qualitative sur les ressources des jeunes.

Les revenus des jeunes : une recette personnalisée

Le revenu des jeunes adultes agrège des aides des parents, des allocations de logement et d'autres prestations, des bourses d'études, des revenus du travail, des allocations de chômage, des revenus d'un conjoint selon une recette propre à chacune des situations d'âge, de niveau d'études, d'autonomie de logement, de conjugalité, de situation sur le marché du travail, d'origine sociale... Il semble pourtant que l'aide parentale, qu'il s'agisse d'aides en nature ou financières, constitue pour beaucoup de jeunes le socle essentiel de leurs ressources.

Les aides des parents : une ressource fondamentale et des formes variées

Dans un contexte français de « défamilialisation » spécifique, associant l'appui aux familles par le versement d'allocations aux parents et des aides directes aux jeunes, mais dont les montants n'autorisent pas une totale prise d'autonomie (Van de Velde, 2008), les parents sont les principaux pourvoyeurs de ressources des jeunes adultes en voie d'autonomisation. L'aide des parents, en nature ou financière, constitue ainsi la principale ressource de plus de la moitié des jeunes du *corpus*.

L'hébergement : une aide en nature déterminante

Compte tenu de l'importance du poste logement dans le budget d'un jeune adulte, le départ du domicile parental est conditionné entre autres à l'accès à une position stable sur le marché du travail (Portela et Dezenaire, 2014) et suffisamment rémunératrice (Solard et Copoletta, 2013). Résider chez ses parents constitue une économie non négligeable pour les jeunes adultes et une ressource à part entière. Il en va de même pour la nourriture consommée dans le logement parental.

La valeur financière de cet hébergement n'a pas été estimée dans cette étude, les éléments abordés en cours d'entretien ne permettant pas de le faire de façon systématique. L'enquête permet en revanche d'apporter un éclairage sur les valeurs et les normes associées à ce type d'aide.

L'hébergement des parents, avantage conséquent dans un parcours, n'est pas toujours identifié comme une aide par les jeunes qui en bénéficient, au contraire des aides financières. Les jeunes, dans leur grande majorité, estiment évident ce soutien parental, destiné *a minima* à la satisfaction de besoins primaires : dormir sous un toit, être nourri.

« Le logement et la bouffe, ce n'est pas réellement comme une aide, c'est juste, j'ai envie de dire normal. C'est pas une aide plus que ça, ce n'est pas comme si je lui prenais de l'argent de poche. » H., 23 ans, en recherche de formation en alternance.

De fait, l'hébergement chez les parents ne s'inscrit la plupart du temps pas dans une logique d'échange financier. Les entretiens avec les parents enquêtés, comme avec les jeunes adultes, ne révèlent en général pas de contrepartie financière en échange de cet hébergement.

« Je n'ai pas demandé d'argent à mon fils pour participer aux frais du foyer parce qu'il n'en gagne pas énormément et que je me suis dit que je pouvais encore payer pour lui. » F., mère d'un étudiant.

« Je me fais plus de soucis pour le dernier [...] Pour les aînés, parce qu'ils travaillaient l'été, ils avaient leur argent de poche et on ne leur a jamais rien demandé. Nous, ils sont à la maison, on paye tout. On a tou-

jours dit, ce que vous gagnez, vous le mettez de côté, on ne sait jamais si vous voulez acheter une voiture, prendre un appartement, tout ça. Et c'est ce qu'ils ont fait. » F., mère de trois enfants.

Quand les parents demandent une participation aux frais du foyer ils en soulignent souvent la nécessité économique avant la démarche pédagogique, qui reste toutefois présente.

« J'aimerais qu'il m'aide parce que moi de toute manière j'ai des difficultés financières. Et puis je me dis aussi que c'est un peu normal. Bon, il n'a pas un gros salaire, il recommence à travailler donc voilà tout doucement, je lui demande de m'aider un peu, pas beaucoup, mais un peu. J'avais dit 100 euros, lui m'a dit 200 euros et puis dans les faits ça tourne autour de 250 euros. Et puis pour lui moralement vous voyez ? Je trouvais que c'était important qu'il réalise que les courses n'arrivent pas toutes seules dans le frigidaire pour qu'il mûrisse un peu. » Mère de deux enfants, dont un hébergé.

Certains jeunes déclarent aussi participer volontairement ou spontanément aux frais (charges, courses...) pour atténuer un sentiment de dépendance vis-à-vis de leurs parents et la culpabilité qui en découle. Être un des pourvoyeurs de ressources du foyer parental permet d'affirmer son autonomie, de participer en partie aux décisions du foyer, de compter comme un adulte.

« Mes parents ne me demandaient rien mais de temps en temps, je payais quelque chose, quelques courses, le restaurant. » H., 24 ans, en recherche d'activité, en couple depuis trois ans.

« J'aime pas quand ma mère me donne trop d'argent, parce que ça souligne le fait que je ne suis pas indépendante. Donc j'aime bien quand je peux payer un bout » F., 22 ans, étudiante.

« Je suis parfaitement libre de mes choix de vie, je peux discuter de tout avec mes parents, mais c'est quand même eux qui paient le loyer, qui paient la nourriture. C'est chez eux, ce n'est pas chez moi. C'est un choix de participer (courses, paiement de quelques factures), je ne me sentirais pas à l'aise de dépendre complètement de quelqu'un. Ça permet d'avoir un poids quand on est chez soi, pouvoir donner son avis sur les choses, avoir des expériences, etc. » H., 21 ans, BTS bâtiment en 2012, vit chez ses parents.

Certains jeunes, sans nécessairement participer aux frais, ont pleinement conscience de l'avantage représenté par l'hébergement parental. Ces jeunes adultes s'inscrivent alors dans une logique de préparation du départ du domicile parental et épargnent en vue d'une future décohabitation, qu'ils ne peuvent pas aujourd'hui envisager. Il s'agit d'attendre que les conditions nécessaires à l'accès à un logement de façon réellement indépendante soient réunies. Attendre la fin de ses études ou l'accès à l'emploi stable et rémunérateur a souvent été cité par ces jeunes afin de justifier leur maintien au domicile parental.

« Ma copine est dans le même esprit que moi là-dessus ; elle n'est pas pressée de partir de chez ses parents. Mettre un loyer dans le vent, fait qu'on ne part pas. [...] C'est un choix, c'est justement pour économiser pour acheter par la suite, pour ne pas avoir à déboursier de loyer et à perdre de l'argent. » H., 23 ans, en emploi, titulaire d'un BEP.

« 500 euros, par rapport à la vie parisienne, c'est un peu juste. En étant chez moi, c'est plutôt cool, ça me permet d'économiser et de faire des choses à côté. » H., 23 ans, étudiant, deuxième année d'audiovisuel.

« Être autonome, cela signifierait ne plus être chez mes parents. [...] Là, je vais gagner 600 euros, ça va, car je suis chez mes parents, mais si j'ai mon appartement à moi, un loyer c'est minimum 500 euros, je fais comment ? D'accord, on payera à deux, mais même, avec les factures, et tout ce n'est pas possible. Là, chez mes parents, je ne paye pas de contribution. Je ne m'installerai pas tant que je n'aurai pas de quoi pour payer. » F., 20 ans, en recherche d'emploi depuis un an, titulaire d'un CAP.

Le foyer parental est également présenté par les jeunes enquêtés déjà décohabitants comme un refuge en cas de coup dur. Villeneuve-Gokalp (2000), estime à environ 20 % la part des jeunes hommes de 26 à 29 ans et 18 % la part des jeunes femmes de cette même tranche d'âge qui sont retournés chez leurs parents après une première décohabitation⁵.

⁵ Ces chiffres tiennent compte des étudiants qui vivaient en partie dans un autre logement que celui de leurs parents pendant leurs études et réintègrent le foyer parental à la fin de celles-ci.

L'assurance de pouvoir retourner vivre chez ses parents s'avère primordiale dans le parcours de certains jeunes, qui réintègrent le foyer familial après une séparation, des difficultés professionnelles ou une chute des revenus. Les jeunes adultes dépourvus de cette possibilité, en conflit avec leurs parents ou dont les parents sont décédés, sont davantage exposés aux conséquences négatives de possibles accidents de vie : hébergements précaires (hôtel social, foyer), épisodes de rue.

Enfin, pour certains jeunes adultes, plus rares, le foyer parental, base de repli potentielle, autorise les expériences et une certaine prise de risque : la mise en couple, les séjours à l'étranger, les trajectoires d'expérimentation et de découverte de soi.

« C'était un choix de ma part. Pourtant, je suis très proche de mes parents. J'avais vraiment envie de voir autre chose. Dans le domaine artistique, c'est important de voir autre chose. Et j'avais envie d'apprendre à vivre seule, d'acquérir certains automatismes. On apprend à faire des choix et à ne pas toujours demander quand on veut faire quelque chose. Je pense que ça permet de se construire tout simplement. Parce qu'on analyse les choses. Et puis, même si on fait les mauvais choix, si c'est nous qui les avons faits, on apprend plus. On réfléchit sur soi, sur comment s'améliorer. Mais ça a bien mis 6 ans ! » F., 24 ans, étudiante.

Les aides financières familiales⁶ : de l'aide au départ au soutien budgétaire

■ Le rituel de l'aide afin d'accéder à l'indépendance

La grande majorité des jeunes enquêtés reconnaissent bénéficier d'aides financières, plus ou moins importantes et régulières, constituant pour la plupart une forme d'aide familiale « ritualisée », relevant de cette obligation ou responsabilité parentale de fournir aux jeunes les éléments clés de leur future indépendance : l'éducation (permettre l'obtention du baccalauréat ou tout autre diplôme donnant une base reconnue de compétences), la mobilité, indispensable pour la suite du parcours personnel et professionnel, et le départ du foyer parental. Ce soutien, hautement « symbolique », semble partagé par l'ensemble des milieux sociaux. Plus ou moins aisés, la plupart des parents satisfont à ce rite consistant à mettre leurs enfants sur les rails de l'autonomie.

« À la naissance, on a eu un compte épargne, mon frère et moi. Les parents l'ont alimenté quand nous étions petits, quand il y avait des événements, quand la famille donnait des chèques [...]. À mes 18 ans, j'ai reçu des chèques, je les ai mis sur ce compte. Je garde ce compte pour le futur, ou si j'ai un couac. Mes parents font ça pour que nous ayons un socle minimum après les études. Peut-être pouvoir payer des mois de loyer quand on s'insère sur le marché du travail. Pour que l'enfant puisse créer son indépendance, en ayant toutes les armes en poche. Je peux payer 4 à 5 mois d'avance pour un loyer à 500 ou 600 euros. » F., 22 ans, étudiante en 3^e année de sociologie.

Ainsi, tout commence par l'ouverture d'un compte bancaire dès le plus jeune âge alimenté au gré des anniversaires, des réussites scolaires... et mobilisé par le jeune pour des besoins ponctuels ou le financement de projets particuliers (formation spécifique, équipements lors d'une décohabitation...).

Le financement, total ou partiel, du permis de conduire est aussi un rituel, marquant la fin de l'adolescence et l'entrée dans la vie d'adulte, une aide symbolique fortement investie également par les grands-parents. Au financement du permis peut également s'ajouter l'achat ou le don du véhicule.

« Le permis financé par mon père, c'est une tradition. » H., 24 ans, en recherche d'activité.

« [À mes 18 ans] on avait fait un repas de famille et tout le monde avait mis des sous dans une boîte, j'étais content : c'était un pack code et conduite. » H., 18 ans, lycéen en Terminale, non décohabitant.

⁶ Les aides financières parentales, de manière générale, représentent à la fois les « transferts » d'argent : (versement d'une somme d'argent pour le loyer, aides financières ponctuelles pour le paiement d'une facture...) et la prise en charge de dépenses pour le jeune (paiement d'une mutuelle, d'un abonnement téléphonique...)

« On va le pousser vers l'autonomie. On va lui faire passer son permis. Ça ne l'emballait pas jusqu'à maintenant. Pour son bac, on lui avait dit : pour te récompenser, on va t'offrir le permis. » Mère d'un étudiant non décohabitant de 19 ans.

L'aide des parents au moment de la décohabitation est également particulièrement révélatrice de cette logique. Certains parents prennent en charge le paiement de la caution, l'avance des premiers loyers, l'assurance du logement ou assument les frais de scolarité permettant ainsi à leurs enfants adultes d'accéder à l'autonomie résidentielle.

« Ce sont mes parents qui m'ont lancé. Ce sont eux qui ont payé la caution, qui ont payé toutes les charges, et la première valise de nourriture, ça coûte une centaine d'euros, les couverts... S'ils n'avaient pas les moyens de le faire, je pense que je ne l'aurais pas fait (études sur Paris). Surtout sur Paris, où ça coûte plus cher. » H., 19 ans, étudiant boursier.

« Mes parents ont fait le chèque de caution pour le foyer. Et ils ont payé quelques loyers au début, les deux premiers mois. Puis, c'est moi qui ai payé mes loyers. » H., 24 ans, en emploi.

■ Des aides ponctuelles qui matérialisent le lien permanent entre parents et adultes en devenir

En dehors de ces aides permettant d'accéder à l'indépendance particulièrement « symboliques », la plupart des parents ont tendance à prolonger leur influence après la décohabitation en prenant en charge des frais annexes, tels les frais de mutuelle, d'essence, certaines factures de téléphone, frais que le jeune n'a pas toujours l'idée ou les moyens d'assumer lui-même. Dans cette continuité de prise en charge de l'adolescence, certains parents sont encore destinataires des relevés de compte bancaire de leurs enfants adultes.

Ces aides permettent de conserver des liens, une proximité que parents et enfants ne sont sans doute pas encore prêts à voir s'amoindrir. Bon nombre de jeunes, lorsqu'ils rendent visite à leurs parents, notamment les étudiants, bénéficient de « cadeaux » : invitation au restaurant, vêtements, courses alimentaires... Ces aides semblent moins fréquentes pour les actifs, ces derniers ayant peut-être plus de difficulté à recevoir ou demander de l'aide, ou prennent davantage la forme de services rendus aux jeunes adultes, comme la garde des enfants.

« Dès que je rentre, si j'ai besoin de quoi que ce soit, souvent il (son père) m'emmène en courses avec lui, si jamais j'ai besoin de quelque chose, il me le prend. J'ai une bonne relation avec mon père, je vais voir mon père au moins une fois toutes les trois semaines en Picardie. » F., 21 ans étudiante boursière en couple.

« Mes parents, quand je les vois, ils me glissent dans la main un petit billet. » F., 22 ans, étudiante.

« Ma mère, c'est tout. C'est ma meilleure amie, ma confidente, ma maman. Elle sait me remettre à ma place, me donner des conseils sans m'infantiliser. [...] Je sais que je peux compter sur elle. Elle m'a toujours donné de l'argent. [...] Si je n'arrive pas à gérer mon argent, j'ai ma mère qui peut m'aider. Cela ne me gêne pas de lui demander car j'ai l'impression que ça ne la dérange pas. Ça lui fait plaisir de m'aider. Elle voit que j'ai encore besoin d'elle. » F., 23 ans, en emploi.

Parfois ce lien peut davantage s'apparenter à une forme de contrôle des parents sur les jeunes adultes alors que ceux-ci ont déjà décohabité.

« Dans la mesure où elle ne travaille pas encore vraiment et où elle n'est pas encore établie, c'est exactement la même chose que si elle était encore à la maison. C'est-à-dire, je veille à tout. » Mère d'une étudiante.

Enfin, à ces aides relativement régulières s'ajoutent des aides financières plus ponctuelles, qualifiées de « secours », destinées à couvrir certains découverts et impayés ou des aides « bonus » octroyées par certains parents peu aisés qui, à l'occasion, augmentent la fréquence ou le montant de leurs dons.

Une aide parentale entre devoir et obligation

L'aide des parents à destination des jeunes adultes, qu'il s'agisse de l'hébergement ou des aides financières, relève tout d'abord selon l'enquête d'une logique altruiste⁷, que les jeunes adultes interrogés comme leurs parents qualifient de « devoir parental ». Pour les parents, assumer d'avoir des enfants implique de les accompagner vers la vie d'adulte. Ce soutien apparaît d'autant plus nécessaire dans un contexte économique et social dégradé. Les parents interrogés évoquent souvent les difficultés pour les jeunes à intégrer un marché du travail particulièrement sélectif.

« Déjà, il y a le fait de les avoir mis au monde. C'est un contrat moral que nous avons passé, mon épouse et moi, jusqu'à ce qu'ils puissent prendre leur envol. » « À partir du moment où on a fait des enfants, il faut assumer. » Père de trois enfants dont deux étudiants.

« (Discours aux enfants culpabilisés de l'aide parentale). C'est normal, vous êtes nos enfants jusqu'au bout. Si un jour tu es mariée ou que tu as des enfants et si tu as des soucis, tu resteras notre enfant. » Mère de deux filles.

« On sera là tant qu'il faudra. On a fait des enfants. On ne va pas les laisser dans la rue parce qu'ils n'ont pas de travail et que c'est la crise. » « C'est normal, je suis sa maman. Ce n'est pas parce qu'elle a 20 ans, que je vais la laisser. Je l'aide c'est normal. Mes enfants, il faut qu'ils soient bien. Je passe en dernier. Je n'ai pas besoin de grand-chose. Je n'ai pas été aidée dans ma jeunesse. Je ne veux pas que mes enfants aient cette vie-là. Il ne faut pas reproduire les fautes des parents. Les parents n'ont pas toujours raison. » Mère d'une jeune femme en recherche d'activité.

« Je l'aide parce que je dois le faire. Je n'en pense rien. C'est triste de vivre dans notre société actuelle. Ce serait bien qu'il soit autonome. Les enfants sont moins autonomes que ceux de ma génération au même âge ; c'est dû à la société, à cause des études longues et du fait qu'il n'y ait plus beaucoup de travail. À l'époque, on trouvait du boulot sans problème. On pouvait s'assumer beaucoup plus rapidement que maintenant. J'essaie de répondre aux besoins de mon fils au fur et à mesure. Tant que je pourrai l'aider, je le ferai. Il faut qu'il termine ses études. Et je ne sais pas ce que cela va donner. Je suis là. » Mère d'un étudiant.

En contrepoint des générations passées et parfois de leur propre histoire, les parents interrogés valorisent plus particulièrement les aspirations et le bien-être de leurs enfants. Leur rôle de parents passe par l'accomplissement de la vie sociale et professionnelle de leur enfant, en accompagnant le plus possible ses choix.

« Je n'ai pas été aidée par mes parents quand j'étais jeune. C'était une autre conception. C'étaient des parents à l'ancienne. On est des parents et notre rôle est de les soutenir. On est parents jusqu'au bout. Dans la mesure du possible, si j'en ai les moyens et si je peux l'aider, c'est normal, c'est la relation normale parents enfants. Je vais l'aider jusqu'à ce qu'elle soit autonome totalement, qu'elle n'ait pas besoin de moi. » Mère d'une jeune femme active.

« On n'est pas là pour lui imposer des choix. À partir du moment où il est heureux, l'important c'est ça. Je ne sais pas s'il sait vraiment ce qu'il va faire plus tard. Tant qu'il travaillera et qu'il aura des résultats, on suivra. Il n'y aura pas de problème. » Mère d'un étudiant non décohabitant.

L'aide parentale n'est pas sans limite. Les classes populaires et une partie de la classe moyenne souffrent de la situation économique actuelle et ne peuvent aider leur enfant à la hauteur de leurs souhaits. L'aide familiale peut représenter un réel sacrifice de la part des parents avec un fort retentissement sur la qualité de vie du foyer : temps de travail important, réduction des loisirs, des vacances, compte précis des dépenses en matière de nourriture, d'habillement... Par ailleurs, cette aide peut être perçue comme une forme de « solidarité forcée » (Barthe *et alii*, 1992) dans le sens où la solidarité familiale semble devoir se substituer aux revenus du travail, compte tenu de l'éloignement de certains jeunes du marché du travail, et de l'absence de prestations sociales dont le droit n'est pas toujours ouvert aux moins de 25 ans.

⁷ Est qualifié comme altruiste ce qui relève de la prise en compte du bien-être des jeunes, sans attente d'échange ou de contrepartie.

« On ne peut pas tout faire évidemment. On ne peut pas partir en vacances, on a privilégié les scolarités de nos deux filles. On a l'impression de se priver. Là, la priorité a été leurs études. Je ne m'attendais pas à avoir des budgets d'études aussi tôt et surtout les deux filles en même temps. Mon projet au départ n'était pas une école privée et oui, on a fait passer cela en priorité sur bien d'autres choses : les vacances, le choix du véhicule et puis au quotidien. Ça demande une gestion et forcément de faire attention, même si je ne suis pas à l'euro près. » Mère, aidante d'une apprentie hébergée.

Certains parents font par ailleurs le choix de limiter leur aide, par principe. Ils peuvent prendre ainsi à leur charge les frais de nourriture et laissent les jeunes adultes financer en partie ou en totalité le loyer de leur logement indépendant. Ces parents estiment de leur responsabilité d'avertir leurs enfants des réalités financières et de les aider à devenir adulte. L'apprentissage de l'autonomie est au centre des préoccupations parentales.

« Lorsque j'habitais chez mes parents, je leur donnais 200 euros par mois, pour que je m'habitue à voir partir de l'argent de ma paye. Eux n'en avaient pas forcément besoin mais ils se sont dit que ça m'habituerait à placer des sous... » F., 20 ans, active.

« Je lui ai demandé de participer un peu aux frais, donc elle travaille les week-ends, depuis toujours d'ailleurs, elle a toujours travaillé même le soir. Je trouve que c'est important qu'ils (les jeunes) sachent ce que ça veut dire gagner de l'argent. » Aidant d'une étudiante non hébergée.

Rares sont les parents qui demandent un loyer ou une participation financière aux jeunes hébergés. La plupart sont dans une logique de soutien à la constitution d'une épargne nécessaire à une future décohabitation ou au financement de projet de formation.

Les prestations sociales, les bourses d'études, les minima sociaux : coups de pouce à l'indépendance ?

Selon Nicolas (2012), 53 % des jeunes de 16 à 24 ans sont couverts par au moins une prestation sociale versée par les caisses d'allocations familiales (CAF). Toutefois, dans environ 6 cas sur 10 ces prestations leur sont attribuées indirectement en tant qu'enfant à charge. Les aides au logement sont en revanche majoritairement versées directement aux jeunes adultes. L'enquête qualitative a permis d'identifier le caractère particulièrement important des aides au logement, financièrement mais également symboliquement, dans le parcours des jeunes adultes vers l'indépendance.

Les aides en direction des étudiants et notamment les bourses de l'enseignement supérieur sont également déterminantes dans le parcours des jeunes adultes. Ces aides, d'un montant non négligeable, représentent également un moyen d'émancipation pour de nombreux jeunes.

Les aides au logement et les bourses d'études : au-delà d'une aide financière ?

Le rôle des allocations logement (encadré 1) et des bourses d'études (encadré 2) est particulièrement marquant dans l'accès à l'indépendance. Ces deux aides, assorties le plus souvent d'un complément de ressources (revenus d'activité, aides parentales), rendent la décohabitation possible pour les jeunes adultes qui en bénéficient ou créent, dans le cas des bourses, une « marge d'autonomie » pour les jeunes qui vivent chez leurs parents. Pour autant, à elles seules, elles ne permettent pas d'être indépendant, du moins pas sans être dans une situation de précarité.

Les aides au logement permettent d'alléger les dépenses de logement et conditionnent largement l'équilibre budgétaire des jeunes adultes ou de leurs ménages. Sans cette aide, bon nombre de jeunes enquêtés ne vivant pas chez leurs parents, actifs ou non, ne pourraient éviter les fins de mois difficiles.

« L'APL⁸, c'est bien, c'est toujours ça... Je suis quand même dégoutée d'avoir presque moitié moins que l'année dernière. Sans cela, je ne pourrais pas faire de formation, ni payer mon permis. Sans l'APL, je ne serais pas restée ici (foyer) : je n'aurais pas voulu payer 400 euros pour avoir une petite chambre. Mais là, avec l'APL, ça va donc je suis restée. » F, 21 ans, en emploi.

ENCADRÉ 1

Les aides au logement pour les jeunes adultes (Despalins et de Saint Pol, 2012)

Les aides de la CAF

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF), représentant local de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), agit au niveau départemental en versant aux particuliers des aides financières à caractère familial ou social. Elle prévoit un certain nombre d'aides ou d'allocations dont peuvent bénéficier les jeunes pour faciliter leur accès au logement.

- **L'aide personnalisée au logement (APL)** s'adresse aux locataires d'un logement dit conventionné, pour lequel le propriétaire a signé un accord avec l'État qui l'engage à louer son logement sous certaines conditions. Pour en bénéficier, les demandeurs doivent être ressortissants français ou étudiants de l'Espace Économique Européen, titulaires de leur bail, sans parenté avec le propriétaire du logement, et aux ressources inférieures à un montant défini par la CAF.
- **L'allocation de logement familiale (ALF)** est destinée à ceux qui ont des personnes à charge ou aux jeunes ménages mariés depuis moins de cinq ans. Elle est attribuée selon la nature du logement et le montant du loyer.
- **L'allocation de logement à caractère social (ALS)** est versée aux personnes physiques ne pouvant prétendre ni à l'APL ni à l'ALF, sous réserve qu'elles paient un minimum de loyer compte tenu de leurs ressources, et que le logement réponde aux normes de confort et de superficie. Son montant connaît des variations suivant les ressources, le lieu de résidence et l'âge du bénéficiaire.

Les jeunes qui obtiennent une de ces aides au logement ne sont plus considérés comme étant à la charge des parents pour l'ouverture de droits aux prestations familiales.

Les aides à l'accès

- **Le loca-pass** est une aide aux étudiants accordée par des organismes Action Logement (ex-1 % logement) et destinée à faciliter leur entrée au logement par un apport d'une garantie extérieure, annexée au bail. Cette aide, qui s'adresse notamment aux étudiants boursiers, leur permet de bénéficier d'une avance sans intérêt sur le dépôt de garantie (caution) et/ou d'une garantie (caution solidaire). Elle peut couvrir jusqu'à dix-huit mois de loyers et de charges en cas d'impayés. L'avance doit être remboursée progressivement, avec un différé de trois mois, et peut s'échelonner sur trois ans au maximum.
- **La garantie universelle des risques locatifs (GRL)** est un dispositif qui dispense le locataire de caution, et facilite l'accès à un logement choisi, même si la personne ne présente pas tous les critères de solvabilité.
- **La garantie universelle des loyers (GUL)** est un nouveau dispositif qui sera mis en œuvre pour les contrats de location conclus à partir du 1^{er} janvier 2016. Elle a pour objectif de couvrir les bailleurs et les autres propriétaires contre les risques d'impayés de loyer et de favoriser l'accès au logement et le maintien dans celui-ci en situation d'impayé. Cette garantie est assurée par un établissement public administratif de l'État mais n'est pas obligatoire.
- **Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ)** est une aide financière réservée aux jeunes de 18 à 25 ans pour soutenir la réalisation d'un projet professionnel comme accéder ou garder un logement. Les demandes sont instruites par un référent social, une mission locale, une permanence d'accueil d'information et d'orientation.

Les autres dispositifs d'aide

- **L'aide Mobili-Jeune** est une aide à l'accès au logement meublé des jeunes prenant un emploi nécessitant une mobilité. En profitent les jeunes de moins de 30 ans qui, suite à une embauche, sont contraints d'occuper un logement meublé temporairement, pendant la période nécessaire à la recherche d'une solution stable d'occupation d'une résidence principale autonome.

Les bourses d'études, en attribuant un statut au jeune boursier et une indépendance financière relative, l'engagent sur la voie de l'indépendance (cf. p. 34).

Elles représentent toutefois des sommes limitées et les règles d'attribution de la bourse en fonction des ressources parentales sont parfois remises en question.

« Ma bourse, c'est un petit plus. Après le problème, c'est que je ne trouve pas forcément normal que cela soit calculé par rapport aux revenus des parents, parce qu'ils mettent comme ils peuvent mais en même

⁸ Les jeunes adultes utilisent le terme APL à la place du terme aide au logement, pourtant quand ils sont bénéficiaire d'aides au logement ils ne sont pas bénéficiaire d'APL, mais plutôt de l'ALS.

temps, [...], j'aurais pensé toucher un peu plus, parce que j'ai vraiment le minimum⁹ (152 euros). Et je pense qu'arrivé en master, on est plus âgé et forcément, on a plus tendance à ne plus être dans le foyer de ses parents. » F., 24 ans, étudiante boursière.

Enfin, la situation de dépendance financière à l'égard des parents perdue pour la grande majorité des jeunes enquêtés bénéficiant des aides au logement ou de bourses d'études.

ENCADRÉ 2

Les bourses à destination des jeunes de 18 et plus

On distingue d'une part les bourses de l'enseignement supérieur et les bourses de l'enseignement secondaire, dont le fonctionnement et les règles d'attribution sont différents et d'autre part les bourses attribuées sur critères sociaux et les bourses attribuées par les établissements scolaires.

Les bourses et aides financières aux lycéens

Il existe de nombreuses aides financières pour les élèves lycéens qui sont versées aux familles sauf dérogations particulières.

- **La bourse de lycée** est attribuée aux élèves scolarisés en lycée et en établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) dans une classe conduisant au baccalauréat, à un brevet de technicien ou encore une classe menant au CAP. Elle s'adresse aux jeunes de nationalité française ou étrangère à condition que leur famille réside en France.

L'attribution de cette bourse tient compte des ressources de la famille dans lequel le jeune vit et donc du revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition. Pour les élèves majeurs ou émancipés, la demande de bourse peut se faire à titre individuel à condition de ne pas être rattaché à ses parents du point de vue des prestations familiales.

Le montant de la bourse annuelle dépend du nombre de parts attribué. Ce nombre de parts varie de trois à dix en fonction des ressources et des charges des familles ou du jeune (cas particulier ci-dessus). Le montant de la part était de 45 euros à la rentrée 2013.

- **La bourse au mérite** est un complément à la bourse de lycée attribuée aux élèves boursiers qui s'engagent dans un cycle conduisant au bac et qui ont obtenu une mention bien ou très bien au diplôme national du brevet.
Le complément de bourse au mérite qui s'ajoute à la bourse de lycée est d'un montant annuel de 800 euros, versé en trois fois en même temps que la bourse de lycée.
- **Le fonds social lycéen** permet d'apporter une aide exceptionnelle à un élève pour faire face à des dépenses de vie scolaire et de scolarité. Ces aides sont accordées par les chefs d'établissement sur demande du jeune ou de sa famille.
- **Le fonds social pour les cantines** permet aux élèves de fréquenter la cantine de leur établissement. Une aide est versée aux familles (cas le plus fréquent) afin de payer en partie ou en totalité les frais de restauration. La décision émane du chef d'établissement sur demande du jeune ou de sa famille.

Les aides financières aux étudiants

Ces aides financières sont attribuées aux étudiants qui ont des difficultés financières afin de pouvoir poursuivre leurs études. Elles sont versées à l'étudiant après une demande de sa part. Elles ne dispensent aucunement les parents de leurs obligations légales de subvenir aux besoins de leurs enfants.

- **Les bourses de l'enseignement supérieur sur critères sociaux** sont ouvertes aux étudiants d'établissements habilités à recevoir des boursiers qui ont moins de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année universitaire. Ces aides sont attribuées selon plusieurs critères :
 - > les revenus perçus par la famille deux années plus tôt sauf si l'étudiant est marié, pacsé ou a un enfant fiscalement à charge, ses seules ressources, ou celles du foyer fiscal auquel il est rattaché, peuvent être retenues ;
 - > le nombre d'enfants à charge fiscale de la famille ;
 - > l'éloignement du lieu d'études.

Certains étudiants ne peuvent pas percevoir ce type de bourses, notamment : les fonctionnaires en activité, les étudiants ayant réussi le concours de l'internat (médecine, pharmacie ou odontologie), les personnes en détention, les personnes inscrites à Pôle emploi, les personnes rémunérées sous contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou en congé individuel de formation, ou les étudiants qui suivent des cours de mise à niveau linguistique dans un État étranger.

Il existe en 2014 9 échelons de bourses, de 0 à 7 (dont un échelon Obis) dont le montant maximum est fixé à 5 500 euros par année dans un régime le plus commun et 6 600 euros pour les étudiants originaires des départements et collectivités d'outre-mer qui peuvent bénéficier du maintien de leur bourse pendant les 12 mois de l'année sous certaines conditions. Pour la majorité des étudiants les bourses sont versées pendant 10 mois.

- **L'aide au mérite** est un complément à la bourse pour les étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux. Elle concerne les bacheliers ayant obtenu la mention "très bien" et poursuivant des études dans l'enseignement supérieur (attribution pour 3 ans), ainsi que les meilleurs étudiants en licence poursuivant en master (attribution pour toute la durée du master, soit 2 ans). Le montant de cette bourse est fixé à 1 800 euros pour l'année 2013/2014.

⁹ Dans les faits ce n'est pas le minimum.

- **L'aide à la mobilité internationale** est une aide versée aux étudiants qui souhaitent suivre une formation à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou effectuer un stage à l'étranger, restant dans le cadre des leurs études. Les bénéficiaires de cette aide sont sélectionnés par l'établissement d'enseignement supérieur dont ils dépendent. Le nombre de bénéficiaires est limité. Cette aide est versée par l'établissement d'enseignement et les mensualités pour 2013-2014 s'élèvent à 400 euros.
- **Les aides d'urgence (le fonds national d'aide d'urgence - FNAU)** permettent d'apporter une aide financière rapide, personnalisée et surtout ponctuelle, aux étudiants rencontrant de graves difficultés et à ceux qui doivent faire face à des difficultés spécifiques durables, comme la rupture familiale. L'étudiant doit faire la demande d'aide auprès du Crous de son académie.

Le RSA : une aide pour les jeunes qui ont une charge familiale

Le revenu de solidarité active (RSA) intègre une logique de maintien d'une autonomie financière minimale et d'un accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle. Le droit au RSA de droit commun¹⁰ est ouvert à partir de 25 ans. Il est possible de bénéficier du RSA avant cet âge sous certaines conditions d'activité préalables (RSA « jeune »), ou en cas de charge familiale. Parmi les jeunes interrogés, six bénéficient de ce minimum social : aucun ne bénéficie du dispositif « RSA jeune ». Ce dispositif concerne en effet seulement 10 000 bénéficiaires environ en 2011, soit moins de 1/10^{ième} des bénéficiaires du RSA âgés de moins de 25 ans (Isel, Donné et Mathieu, 2011). Les jeunes interrogés dans l'enquête sont tous bénéficiaires du RSA de droit commun dans la mesure où ils ont tous au moins la charge d'un enfant né ou naître.

L'aide sociale à l'enfance (ASE) : un substitut à l'aide parentale

L'enquête ciblait notamment des jeunes adultes bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance (ASE) (cf. p. 9). En prenant le relais d'une cellule familiale absente ou défaillante, la prise en charge ASE, bien que limitée dans le temps, constitue un filet de sécurité qui permet d'amorcer une trajectoire d'insertion sociale et professionnelle. Par un hébergement, des aides financières pour les dépenses du quotidien, un accompagnement éducatif et administratif, l'institution assure le minimum matériel et l'apprentissage des « codes sociaux » (savoir être, importance de la formation, gestion d'un budget...) nécessaires à l'insertion socioprofessionnelle (encadré 3). Cette aide ne couvre pas les jeunes adultes au-delà de 21 ans.

ENCADRÉ 3

Les différentes prestations d'aide sociale à l'enfance (ASE) (Borderie et Trespeux, 2013)

La mission de l'aide sociale à l'enfance est d'« apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique tant aux mineurs et à leur famille, qu'aux mineurs émancipés et majeurs de moins de vingt et un ans confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre » (article L 221-1 du Code de l'action sociale et des familles).

L'aide sociale à l'enfance est placée sous l'autorité des présidents des conseils généraux et recouvre trois prestations principales. Les trois prestations sont les suivantes :

- **Les actions éducatives à domicile (AED) ou en milieu ouvert (AEMO).** Ces actions éducatives ont pour objectif d'assurer un soutien éducatif et psychologique aux jeunes concernés. L'action éducatrice est exercée par des travailleurs sociaux (notamment éducateurs spécialisés et psychologues) appartenant aux services départementaux de l'ASE ou à un service habilité. Ils ont pour mission principale d'aider les parents dans l'exercice de leur autorité parentale. Au contraire de l'AED, l'action éducatrice en milieu ouvert revêt un caractère contraignant car ces actions sont exercées en vertu d'un mandat judiciaire.
- **Les mesures de placement** sont de trois types. Les mesures administratives qui sont décidées par le président du conseil général sur demande ou en accord avec la famille. Ce sont les accueils provisoires de mineurs, les accueils provisoires de jeunes majeurs et des pupilles de l'État. Les mesures judiciaires qui sont décidées par le juge des enfants. L'enfant est alors confié au service de l'ASE qui détermine les modalités de son placement. Elles comprennent la délégation de l'autorité parentale à l'ASE, le retrait partiel de l'autorité parentale, la tutelle d'État déléguée à l'ASE, et le placement à l'ASE par le juge au titre de l'assistance éducative ou de l'ordonnance de 1945 sur l'enfance délinquante. Enfin, les placements directs qui comprennent le placement par un juge auprès d'un établissement ou auprès d'un tiers digne de confiance et la délégation de l'autorité parentale à un particulier ou à un établissement. Dans le cas d'un placement direct, le service d'aide sociale à l'enfance n'est que le payeur de la mesure.
- **Les aides financières** versées par le département sous forme d'allocations mensuelles ou de secours.

¹⁰ RSA socle, socle majoré et activité.

PORTRAIT 1

À la sortie de l'aide sociale à l'enfance (ASE)

« Mon logement actuel, je l'ai eu à la fin de mon contrat ASE. J'avais une éducatrice très sympa, qui a fait toutes les démarches nécessaires pour que je puisse avoir un endroit à la fin de mon contrat. C'est le seul endroit qui a voulu m'accepter : les autres demandaient trop de papiers. En fait, je n'avais pas de CDI, mais des CDD, du coup, ça a été un handicap car je n'avais pas de garantie de pouvoir payer mon loyer. La seule personne que je pouvais mettre en garant n'est pas en France. Ici, le directeur a été très sympa et a accepté de prendre le risque. (L'aide de l'État), C'est très bien et ce n'est pas le cas dans tous les pays. Si on ne m'avait pas aidée, j'aurais fini clocharde, alcoolique, droguée...

« La dame chez qui j'étais nous traitait tous pareils et ce qu'elle exigeait, c'est qu'on soit debout pour aller à l'école le matin et que l'on ait rangé nos chambres. Si on avait besoin d'aide pour les devoirs, elle était là. On était tous dans le salon et elle nous voyait. Chez mon père, avant j'aurais dit que j'étais bien, mais maintenant, je dis que non. Je ne faisais rien à la maison. Je demandais de l'argent pour sortir. Chez cette dame, cela m'a aidée de devoir faire les choses. Maintenant que je suis seule, je sais ce qu'il faut faire. Il faut que tout soit carré. Ce que j'aimais bien, c'est quand elle disait : « aujourd'hui tu as été exemplaire, rien à dire ! On va aller faire les magasins et tu choisis ce que tu veux ! » J'adorais ça, c'était comme une récompense. Après, ça faisait réfléchir : elle est trop gentille avec moi, je ne peux pas me permettre de faire n'importe quoi. Elle me laissait sortir mais me demandait de me prévenir si je rentrais plus tard. Je ne voulais pas rester trop tard dehors parce qu'elle m'attendait.

« J'ai pleuré quand j'ai dû partir de chez elle. Je n'ai jamais autant pleuré de ma vie. Mais ce n'est pas grave parce que je sais que je peux la revoir, je fais des week-ends. On se fait des restos quand elle vient sur Paris. Ce n'est pas un lien amical, c'est plus fort que ça. (Éducatrice) Elle, quand elle parle, c'est amen ! C'est la seule personne qui a su me cadrer, me maîtriser. J'étais quelqu'un d'impulsif, qui s'énervait vite. Mais elle crie plus fort que moi. Elle sait aussi me convaincre. Elle sait trouver les mots justes pour moi. » F., 22 ans, en activité.

Les revenus d'activité des jeunes adultes

Parmi les jeunes interrogés dans l'enquête, une part importante déclare avoir eu une activité rémunérée au cours de l'année. Il s'agit d'un emploi de vacances, d'une activité rémunérée ponctuelle, d'un emploi régulier en parallèle de sa formation ou d'une activité régulière une fois que les études sont terminées.

Les revenus d'activité des étudiants

La très grande majorité des étudiants ou des jeunes du *corpus* en formation ont une expérience professionnelle sous la forme d'un « job d'été » ou d'un travail étudiant durant l'année universitaire.

Les « jobs d'été » sont pour beaucoup d'étudiants l'occasion de constituer de l'épargne en vue d'une année de formation et des coûts qu'elle génère : frais de scolarité, loyer si le jeune est en logement autonome. Parmi les jeunes hébergés par leurs parents, certains contribuent aux dépenses du foyer, notamment dans les familles les plus modestes. D'autres épargnent en vue de financer leurs futurs loisirs. Enfin, certains épargnent dans le but de décohabiter prochainement ou de financer un projet particulier (permis, formation spécifique...).

« Si je veux me payer un appartement à moi, il faudrait que j'aie de l'argent. Puis je veux aussi une voiture à moi, être totalement libre financièrement quoi ! Je commence un peu, en payant l'essence ou l'inscription au concours, c'est moi qui l'ai payée. J'essaie de devenir de plus en plus indépendant, grâce à mon job d'été. » H., 21 ans, étudiant, vit seul.

Les étudiants peuvent également occuper un emploi régulier au cours de l'année scolaire. Ces « étudiants salariés » sont, le plus souvent, dans la nécessité de compléter leurs revenus pour assumer leur quotidien, notamment les frais de logement. Ils sont généralement vigilants à ne pas rompre un nécessaire équilibre entre le temps consacré au travail et celui consacré aux études dans l'optique de réussir celles-ci.

« Mine de rien, un petit boulot à côté, ça prend de la concentration, ça prend de l'énergie, ça prend du temps. » F., 22 ans, master, hébergée.

« Si je travaille plus (temps partiel service à la personne), j'ai plus d'argent mais je n'arrive pas à faire mes cours à côté et mon but c'est d'avoir mon diplôme à la fin. En ce moment, je ralentis même quitte à avoir

moins d'argent pour travailler mes cours à côté et avec mon diplôme. » F., 22 ans, en emploi et étudiante, en couple.

L'échec scolaire et le risque de décrochage peuvent parfois être au rendez-vous pour ces jeunes qui occupent une activité régulière.

« À côté des études, malheureusement, il faut manger. [...] C'est pour ça que j'ai décidé de travailler en parallèle de mes études. J'ai redoublé ma deuxième année, car j'allais à l'école tous les jours en soutien scolaire et en sport (vacations dans les écoles). Ça me plaisait comme travail. » F., 22 ans, étudiante.

Les stages rémunérés dans le cadre des études peuvent constituer également un complément de revenus substantiels (infirmières, travailleurs sociaux, licence professionnelle...). Par ailleurs, les jeunes adultes enquêtés qui sont en formation en alternance considèrent ce mode de formation comme un moyen de sécuriser leur situation.

« Mon cas n'est pas représentatif des autres étudiants de ma promo et des étudiants en général (contrat d'alternance et hébergement parental). L'année prochaine (poursuite des études sur Paris), il y aura plus de sacrifices. Je peux le faire, c'est ma dernière année d'étude, mais si j'avais été dans cette situation à partir de la première année de BTS ou si j'avais été en stage à 200 euros par mois, je n'aurais pas pu m'offrir ce que j'ai et je ne pense pas que j'aurais eu la motivation de continuer après. Après la licence, si je n'avais pas eu d'alternance, je ne sais pas si j'aurais continué. Ou peut-être j'aurais trouvé un travail entre deux, en travaillant le soir. » H., 22 ans, en master en alternance.

Les revenus d'activité des jeunes qui ne sont plus en formation

Les revenus des jeunes actifs observés dans l'enquête sont globalement d'un montant faible, ne dépassant que très rarement le salaire minimum légal. Si les revenus et notamment le salaire des jeunes du *corpus* en emploi sont généralement supérieurs à ceux des « étudiants salariés » et plus généralement de l'ensemble des étudiants, ils sont destinataires de moins d'aides de leur famille, comme cela a déjà été constaté par des études statistiques (Robert-Bobée, 2002). Certains jeunes interrogés mentionnent également la diminution du montant des aides publiques perçues. Outre les aides conditionnées au statut d'étudiant, ce sont surtout les effets de seuil qui sont ressentis par les jeunes, notamment concernant les aides au logement. Ceci tend *in fine* à niveler les ressources et le niveau de vie entre les jeunes étudiants et jeunes salariés de l'enquête.

« On n'a plus l'APL depuis janvier, mon ami touche trop et moi j'ai gagné un peu plus. On n'a plus d'aide, c'est un peu plus difficile. » F., 22 ans, active, conjoint en emploi.

Les jeunes salariés peuvent parfois être amenés à compléter leurs revenus d'activité estimés faibles par des heures ou des astreintes supplémentaires. Quelques actifs déclarent cumuler deux activités pour équilibrer leur budget.

« Ce que je gagne, ce n'est pas assez, c'est pour ça que je suis toujours sur Internet en train de chercher ailleurs. » (A cumulé un emploi d'animatrice en cantine scolaire et de garde d'enfants). F., 24 ans, active en couple.

« C'est une fierté que personne ne m'aide. J'ai été dans une situation précaire et j'ai fait tout mon possible pour devenir quelqu'un. Je ne me suis pas apitoyée sur mon sort en me disant « ma famille m'a abandonnée ! » D'un côté, ça m'attriste, je suis dégoûtée mais d'un autre côté, je me dis : « tant mieux ! Ce n'est pas tout le monde qui peut, à 22 ans, faire ce que je fais, qui peut subvenir à ses besoins, avoir deux emplois ». [...] Actuellement, je travaille chez les paralysés de France. Je ne suis pas diplômée mais je fais un travail d'aide-soignante. En parallèle, je travaille chez une dame par le biais d'une association, 1 week-end sur 3 par le biais d'une entreprise de services à la personne. » F., 22 ans, en emploi.

Les indemnités chômage : un revenu à part entière

Les indemnités chômage conditionnent fortement l'équilibre budgétaire et social des jeunes enquêtés qui en perçoivent. Revenus de remplacement, ces allocations assurent la viabilité économique du foyer mais ne constituent qu'un revenu « d'attente ». L'arrêt de ces indemnités génère une vive anxiété quant aux nécessités du quotidien.

« J'alterne des périodes de chômage et d'activité en intérim. Je suis inscrite à toutes les agences d'intérim et ils m'appellent. Ça va, on arrive à s'en sortir comme on est deux, car mon conjoint est indemnisé. (Variation des revenus). Des fois 50 euros pour le plus bas, des fois 400 euros au maximum. C'est toujours comme ça. Je n'ai pas 25 ans, et n'ai pas droit au RSA. On vit plus sur le chômage de mon conjoint qui gagne 900 euros au chômage. C'est comme ça qu'on arrive à se débrouiller. On mange à la maison et de temps en temps chez ma mère. Ma mère me donne des œufs, ma grand-mère me ramène des trucs de temps en temps. Au niveau des courses, on fait des achats en supermarché avec crédit : 4 ou 6 mois sans frais. Ça fait moins lourd dans le budget. » F., 22 ans, en recherche d'activité, en couple.

« J'ai 18 jours pour trouver un travail ! [Avant le terme des droits au chômage] » H., 24 ans en recherche d'emploi.

« Je vais m'inscrire au code dès que j'ai les Assedic. Ce sera une chose d'acquise. La conduite, je prendrai le temps ; j'attendrai d'avoir un gros chantier à 1 400 euros ou 1 600 euros. J'aime être indépendant pour payer mes trucs. Des fois, ça m'énerve qu'il [concubin] m'achète des choses. Vivement que les Assedic tombent. J'ai l'impression d'avoir une dette. Quand je vais avoir des revenus, je me sentirai soulagé, apaisé. Je n'aurais plus l'impression d'en profiter. (Il souhaite retrouver un travail). On est quand même plus fier quand on touche un salaire. On sait d'où vient l'argent. C'est notre sueur. J'ai ma fierté. » H., 19 ans, en recherche d'emploi

« Pôle Emploi a fait une bourde sur mon dossier. Ils nous ont envoyé un gros chèque de rattrapage de 4 600 euros ce qui correspond à sept mois. Les 4600 euros reçus, c'est pour acheter la voiture. On n'avait plus de voiture et en intérim, quand tu n'as plus de voiture, tu n'as plus de boulot. » H., 23 ans, en recherche d'emploi.

Le travail non déclaré

Chez les plus jeunes, les lycéens en particulier, le travail non déclaré n'est pas toujours identifié. Le baby-sitting par exemple, est rarement perçu comme un travail non déclaré. Pour ceux qui en font explicitement état, le travail non déclaré recouvre plusieurs réalités. Les quelques jeunes ayant mentionné des gains non déclarés, « au black », font référence dans certains cas à une sorte d'argent de poche en parallèle des études afin de financer des loisirs notamment pour ceux profitant du secteur d'activité familial pour effectuer des tâches ponctuelles par exemple sur des chantiers. D'autres en revanche évoquent une nécessité économique. Dans ce cas de figure, il s'agit de jeunes précaires, parfois en charge de famille, qui ne parviennent pas à trouver un emploi même temporaire. Le travail non déclaré, dans une logique de « débrouille », vient compléter les indemnités chômage ou le RSA. Les revenus de trafic sont parfois évoqués en filigrane pour en préciser l'abandon compte tenu des risques.

« Je donne des cours de maths à deux collégiens au black. » F., 24 ans, étudiante en master.

« Le mois dernier, j'ai eu Pôle Emploi. Une semaine d'essai payée à la pièce on va dire (au noir). J'ai préféré ne pas continuer parce que ce n'était pas correct. (Manque de respect pour l'employé). Je suis dans le bâtiment, je peux trouver un plafond à peindre pour des amis, des anciens collègues, des gens qui veulent vous aider aussi. Ça peut faire deux ou trois cents euros mais pas tous les mois. Et dans ces 300 euros, je fais aussi la ferraille. Et puis des gens me demandent de débarrasser des frigos. Mais ferraille, c'est beaucoup de travail pour peu d'argent. Les bons trucs c'est de trouver ce que les gens jettent : une gazinière. Un coup de décrassage et deux brûleurs, ça peut dépanner. Et puis j'habite dans un immeuble de 14 étages. Une affiche et ça peut dépanner quelqu'un et puis je peux mettre sur le bon coin. » H., 24 ans, en recherche d'activité.

« Ils sont malins [les jeunes de cité], ils sont là pour faire de l'argent sans se fatiguer, moi je pense qu'ils ont raison parce qu'ils n'ont pas d'enfant. Ils n'ont rien à perdre. Si je n'avais pas d'enfant, je serais avec eux mais je ne veux pas montrer le mauvais exemple à mes enfants. J'ai fait tout ce que je pouvais pour ne pas retourner là-bas. Je ne changerai jamais ma vie d'aujourd'hui contre ma vie d'avant. » H., 21 ans, bénéficiaire du RSA, père de 2 enfants.

PORTRAIT 2

« La débrouille » !

J. a 24 ans, il est demandeur d'emploi non indemnisé. Il est inscrit dans une agence d'intérim et depuis trois ans réalise des missions courtes de quelques jours, de façon très irrégulière en tant que manutentionnaire en usine. Il a changé de région sur les conseils de Pôle emploi afin de trouver un financement pour un permis de chauffeur routier. Il ne parvient pas à obtenir ce financement. Il enchaîne depuis des travaux non déclarés.

« Tout ce que l'on me propose en intérim, je prends parce que je n'ai pas le choix, je prends. Mais c'est calme, c'est très calme. Ma plus longue mission a duré un mois, après c'est court 3 jours... Je préfère travailler déclaré en intérim, mais comme il n'y a rien, je prends ce qui vient. Si on me propose du non déclaré, tant pis je le prends, j'ai besoin de travailler, j'ai besoin d'argent. Mais je préfère que ce soit déclaré, je suis assuré, je cotise pour la retraite ». J. a quitté sa région d'origine et vit maintenant chez sa sœur avec son concubin et leur fille. « Ce n'est pas génial, je me dis qu'il y a plus malheureux. J'ai un toit sur la tête, je ne suis pas dehors, je travaille, pas tous les jours, mais je travaille quand même. J'ai besoin d'être entouré de ma famille, ce n'est pas possible de vivre sans. Après si je n'avais pas le choix. Quand je suis arrivé par ici, mes sœurs m'ont proposé de venir avec moi. C'est mieux, on n'est pas seul, même eux. Je me sens libre oui et non. Si j'étais chez moi, je pourrais vraiment faire ce que je veux. C'est la moindre des choses de prévenir quand je ne mange pas là, je l'appelle pour lui dire. J'ai vu avec Pôle emploi, ils m'ont dit que ce n'était pas possible et ils m'ont dit : ' faut voir ailleurs '. C'est là que je suis arrivé ici et là apparemment non plus, ils ne font pas. Donc je suis descendu en gros pour rien. Dès que je travaille, je fais des courses, je participe à tout quoi, même aux tâches ménagères. Je n'ai pas le choix, bon c'est normal. Mes parents paient l'assurance voiture mais ce serait normalement à moi de le payer. Je préférerais avoir un salaire fixe, je pourrais payer mon assurance voiture. Je me dis que j'ai 24 ans, 25 à la fin de l'année. Je ne vais pas continuer à faire du black et gagner 600 euros tout le temps. J'aimerais bien être fixé, partir de chez ma sœur, prendre un appartement ». H., 24 ans, en recherche d'activité.

Les prêts bancaires

Loin du « référentiel » anglo-saxon axé sur le prêt individuel comme principal soutien à la poursuite d'études supérieures, les jeunes enquêtés n'ont en général pas d'emprunt pour financer leur formation et leur accès à l'indépendance. Les quelques jeunes concernés ont dû recourir à cette source de financement pour assumer des frais de scolarité importants pour une école de commerce ou d'ingénieur dans une logique « d'investissement éducatif » et d'attente d'un « retour sur investissement ». Pouvant aller jusqu'à 45 000 euros, ce qui correspond à plus de 300 euros de mensualités sur 10 ans, cet engagement suscite toutefois une certaine angoisse chez les jeunes à la veille des premiers remboursements. Les jeunes évoquent des réorientations de budget (privations sur certains postes : loisirs, nourriture...) et envisagent la nécessité de prendre un travail qu'ils qualifient d'« alimentaire » s'ils ne parviennent pas rapidement à obtenir un emploi en rapport avec leur qualification. Certains ont devancé les premières échéances en prenant une activité salariée pendant leurs études pour constituer un capital de remboursement. Rares sont les jeunes ayant contracté un prêt pour le financement de leur quotidien dans le cadre de formations courtes ou d'études universitaires.

« Ce n'est pas une nécessité que je bosse, c'est plus pour moi. Mais ça va devenir une nécessité parce que j'ai un prêt étudiant. Mes parents ne me financent pas complètement, c'est moitié-moitié. J'ai un prêt qui finance la moitié du loyer, un peu plus que la moitié, après il y a la CAF... ». H., 23 ans, étudiant en master.

Les couples : une ressource mutuelle ?

Le fait d'être en couple autorise un accès à l'indépendance qui serait impossible, ou pour le moins hasardeuse, en dehors de ce contexte. La majorité des couples du corpus (26 couples interrogés), en raison de ressources plutôt faibles, éprouveraient des difficultés à assumer leur quotidien en cas de séparation. Leur qualité de vie en serait affectée, pour certains, l'indépendance résidentielle serait compromise. La mise en couple favorise ainsi la décohabitation, voire l'accélère pour certaines jeunes femmes dont le conjoint, plus âgé, exerce une activité professionnelle stable (Galland, 2011).

« On va vers l'indépendance quand on a un travail, quand on peut assumer un minimum. Moi, je ne serais pas partie de chez moi si... Je suis partie de chez moi, je n'avais pas de travail, c'est vrai, mais j'avais les bourses, j'étais étudiante mais mon concubin travaillait. On aurait été tous les deux étudiants, on ne se serait pas mis en ménage, on aurait peut-être trouvé des chambres d'étudiants mais pas une maison... » F., 24 ans, active en couple depuis trois ans.

« Je trouve que j'ai vraiment beaucoup de chance parce que je suis avec quelqu'un qui travaille 35 heures par semaine donc il touche le Smic mais vous voyez on a quand même un bon petit logement, un bon petit train de vie mais c'est vrai que sinon toute seule, je ne m'en serais jamais sortie [...]. Je paie le loyer, l'électricité, la location de la machine à laver et B. paie internet et la totalité des courses » F., 21 ans, étudiante, conjoint en emploi.

La vie de couple permet de mutualiser les risques et les bénéfices. Les conjoints des jeunes adultes enquêtés sont déclarés de fait comme les aidants principaux (cf. p. 10), lorsque le couple ne reçoit pas d'aide en dehors du foyer. Cependant, de manière générale, les enquêtés et leurs conjoints ne se reconnaissent pas dans cette notion « d'aidant ». La majorité conçoit le couple comme un soutien mutuel dépassant la logique d'aidant et d'aidé.

Les couples où le différentiel de revenus est important évoquent également cette notion de réciprocité de l'aide, et veillent à l'équilibre de la relation de couple.

« Je l'ai toujours soutenue parce que c'est quelqu'un de bien, qui le mérite. Elle est courageuse, elle sait ce qu'elle veut. [...]. Je ne suis pas millionnaire, loin de là ! Mais j'ai toujours été content de participer à cela. J'ai toujours été clair avec elle ; je peux l'aider jusqu'à une certaine limite. Il faut qu'elle s'autonomise, qu'elle gagne de l'argent. C'est évident, elle le sait. Il n'y a pas de problème. [...] J'ai besoin d'être avec une femme qui a une ambition professionnelle. Évidemment derrière, ça va avec de l'argent qu'elle va gagner. » H., en couple avec une jeune femme en recherche d'activité dont il est l'aidant principal.

« Il m'invite au restaurant le week-end. Quand je n'ai rien touché, il m'a aidée. La dernière semaine avant de toucher ma paie, il m'arrive de lui demander 50 euros. Et je lui rends à ma manière : je lui achète des habits de marque. Cela me fait plaisir. Si je n'ai pas d'argent, si je lui demande trop, ça crée une mauvaise atmosphère, on s'engueule et ce n'est pas bon pour le couple. Après, il ne voudra pas se marier avec moi. C'est important que j'arrive à m'en sortir : sinon, ça va le faire fuir ! » F., 21 ans, en emploi.

Il s'est avéré difficile d'évaluer à proprement parler les transferts entre conjoints et de constituer un montant individuel de revenu. La circulation de l'argent au sein du couple, et plus spécifiquement les arbitrages concernant la répartition des dépenses sont peu aisés à observer. La répartition des dépenses semble souvent réalisée au coup par coup, selon les moyens de chacun et « le plus équitablement possible ». Un compte joint est quelquefois mentionné.

« En fait, les sous qu'il y a, c'est pour nous deux, c'est nos comptes, on a toujours été ensemble donc on ne voit pas pourquoi on doit faire des différences, et ça va faire sept ans qu'on est ensemble. On fait nos comptes et on voit ce qu'il y a à payer et après on fait avec ce qu'il reste. Je pense l'aider (conjoint) dans les paroles, dans les faits, dans tout quoi, ce qui est normal parce qu'on est ensemble ». F., aidante, 21 ans, en couple, 2 enfants.

« Ce que je paie lui, il le paie en courses. On a vraiment beaucoup réfléchi à cela. Je m'englobe dans mon couple, il n'y a pas d'aidant. » F., 21 ans, étudiante, conjoint BTS en alternance.

Profil des ressources et parcours d'autonomie

Rares sont les jeunes de 18 à 24 ans à vivre exclusivement de leurs revenus d'activité. De même, rares sont ceux dont les ressources ne reposent que sur des prestations sociales versées par l'État ou qui bénéficient uniquement de l'aide de leurs parents.

Les ressources des jeunes sont de fait particulièrement variables, composites, et reflètent l'instabilité de parcours en construction propre à cette classe d'âge. Les principales ressources issues du travail, des prestations sociales ou du soutien parental sont ainsi assorties d'aides financières ou en nature, et plus généralement de compléments de revenus, nécessaires à l'équilibre budgétaire et à la qualité de vie.

Des architectures types de ressources ont été construites à partir de l'analyse des entretiens, en fonction de l'origine des ressources (parents, État, revenus d'activité), de leur nature (financière ou en nature) et de leur importance dans leur budget.

Des profils de ressources à l'analyse du processus d'autonomisation : la construction d'une typologie

Les ressources des jeunes adultes sont multiples. Elles proviennent de leurs parents ou leur famille, des aides publiques ou de leur travail. Elles prennent des formes diverses et recouvrent des réalités très différentes selon les jeunes interrogés.

L'analyse de l'ensemble des ressources perçues par les jeunes adultes permet d'établir pour chacun une architecture de leurs ressources. Ces architectures ne s'appuient pas uniquement sur la valeur monétaire de ces ressources. Les aides en nature, notamment l'hébergement et la nourriture, n'ont pas fait l'objet d'une valorisation monétaire. Ces aides, souvent déterminantes pour la situation sociale et économique des jeunes concernés ont toutefois été considérées comme des ressources à part entière et intégrées à ce titre dans l'analyse et la construction des architectures de ressources des jeunes.

En analysant les diverses combinaisons de ressources, une première typologie a été réalisée regroupant les jeunes adultes qui avaient les profils de ressources les plus semblables. Le poids relatif de chacune des ressources – représenté dans les figures de la partie ci-après par la taille des cercles – a été déterminé par les auteurs en fonction de leur importance financière directement déclarée par les jeunes ou de l'analyse faite *ex post* des entretiens. Ainsi, pour un jeune hébergé chez ses parents et dont les principales ressources financières proviennent des aides parentales complétées par un « job d'été », les aides en nature (hébergement) et les aides financières parentales sont de même calibre, car elles sont considérées comme équivalentes.

Cette typologie étant fondée sur les seules ressources, qu'elles soient financières ou en nature, une même catégorie peut regrouper des personnes dont les parcours vers l'autonomie ne sont en rien semblables. Afin d'affiner cette typologie, y a été ajoutée l'analyse du désir d'indépendance résidentielle et des relations que les jeunes entretiennent avec leurs parents. Il est ainsi possible de mettre en lien les profils de ressources des jeunes adultes interrogés et leur degré d'autonomisation par rapport à leurs parents, ainsi que leur ressenti sur leur situation.

À partir de cette typologie, ce sont les situations à la fois de dépendance ou d'indépendance résidentielle des jeunes adultes, de dépendance ou d'indépendance financière vis-à-vis des parents, qu'elles soient volontaires, subies ou assumées qui sont analysées.

Huit profils types de ressources sont identifiés, qui correspondent aussi à huit états différents des parcours vers l'indépendance des jeunes. L'analyse de ces « idéaux-types » permet de rendre compte de manière schématique et qualitative de la configuration des ressources des jeunes mais aussi de mieux comprendre différents cheminements vers l'âge adulte (cf. annexe 2 et 3 pour une description synthétique des huit « idéaux-types »).

L'aide des parents, centrale pour une partie des jeunes vivant chez leurs parents et des étudiants

Parmi les 18-24 ans, la combinaison de ressources la plus commune est celle de la double aide parentale alliant aides financières et aides en nature (hébergement et nourriture). À ces deux ressources viennent parfois s'ajouter un revenu d'activité (activité en parallèle des études ou « job d'été ») ainsi que des aides ponctuelles, financières ou en nature, d'autres membres de la famille, conjoint ou amis (cadeaux, invitation...). Trois parcours d'autonomisation s'inscrivent dans cette architecture de ressources.

La dépendance volontaire ou assumée : les étudiants « sécurisés » dans le foyer parental (1^{er} type)

Tout d'abord les jeunes dont la **dépendance vis-à-vis de leurs parents est globalement assumée** (figure 1, 23 personnes). Il s'agit essentiellement de lycéens et d'étudiants de moins de 20 ans qui recherchent la sécurité dans le foyer parental. Cette sécurité est d'une part affective, ces jeunes adultes ne sont pas prêts psychologiquement à quitter le domicile familial et d'autre part financière, car ils n'ont pas les moyens financiers de le faire.

« L'an dernier, j'ai compris que je n'étais pas encore assez mature pour vivre seul. Il fallait que je retourne chez mes parents. Je me suis un peu trop laissé aller. » H., 21 ans, étudiant.

« Mais c'est vrai que je ne me voyais pas vivre toute seule et la quitter [sa mère] : du fait de vivre en famille monoparentale, on a un lien très fort avec son parent. » F., 22 ans, étudiante.

Pour ces jeunes étudiants, les frais de la décohabitation devraient nécessairement être compensés par une activité salariée et, remettraient en cause l'orientation scolaire et les projets d'études souvent réfléchis et planifiés. La plupart entretiennent de bonnes relations avec leurs parents et ne souhaitent pas décohabiter tout de suite. L'aide des parents est plus ou moins étendue. Du simple hébergement au financement des frais de scolarité, de transport, de téléphone, de mutuelle, d'habillement, voire de loisirs.

Toutefois, cette situation de dépendance assumée ne signifie pas pour autant que ces jeunes, ne mettent pas en place dans le cadre de la relation avec leurs parents des « marges d'autonomie », par exemple en travaillant l'été ou ponctuellement durant l'année pour financer leurs loisirs (cf. portrait 3.).

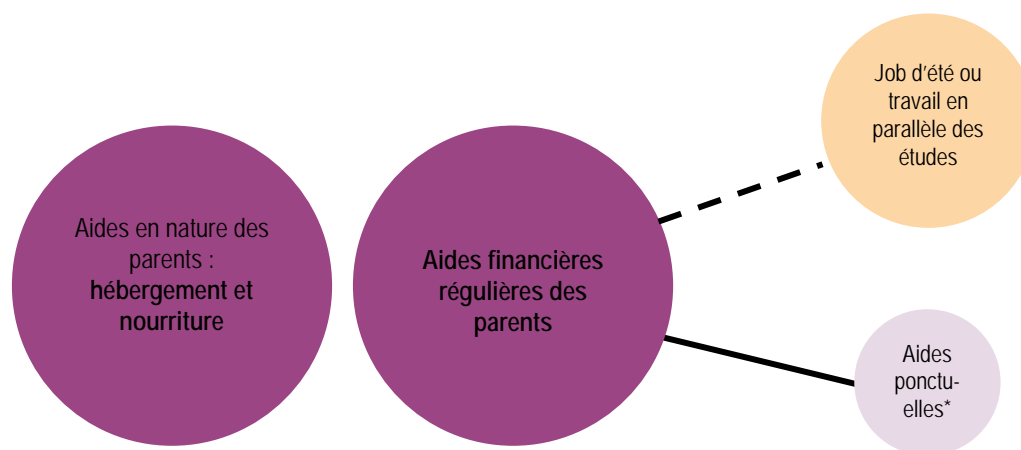
■ PORTRAIT 3

Assumer de vivre chez ses parents

C., 23 ans, est en dernière année d'étude de sage-femme, qui comprend neuf stages professionnalisants. Elle vit chez sa mère qui « gagne relativement bien sa vie », et n'envisage pas la décohabitation, car elle a peur de la perte de niveau de vie qui en découlerait. « Vivre seule c'est trop cher, ça va super vite, le loyer, les factures... Tout ça pour vivre dans un appart tout petit, non, je préfère rester ici ». Elle travaille tous les étés depuis ses 18 ans, à l'accueil dans une banque ou comme auxiliaire de puériculture, ce qui lui permet de financer ses loisirs (inscription dans une salle de sport, dîners, cinémas...). F., 23 ans, étudiante.

FIGURE 1

La dépendance volontaire ou assumée : les étudiants « sécurisés » dans le foyer parental (23 personnes)



Champ • 23 jeunes adultes sur les 153 jeunes adultes interrogés et intégrés à la typologie.

Note • * les aides ponctuelles peuvent être financières ou en nature et provenir des parents, de la famille, et plus largement du réseau de sociabilité des jeunes interrogés.

Légende • la taille des cercles représente l'importance relative de la ressource dans le revenu total des jeunes adultes.

— — — — — Toujours une ressource complémentaire.

— — — — — Éventuellement une ressource complémentaire.

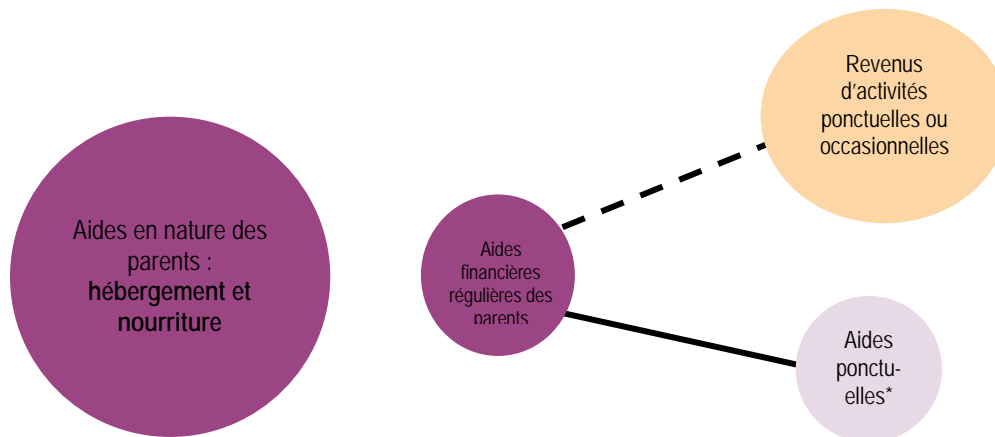
Le maintien contraint dans le foyer parental pour des jeunes en recherche d'emploi ou avec une insertion difficile (2^e type)

Le deuxième parcours d'autonomisation associé à un profil de ressources où les aides des parents sont centrales est celui des jeunes qui sont **contraints de rester dans le foyer de leurs parents** (figure 2, 14 personnes). Il s'agit de jeunes d'origine sociale modeste. Sans diplôme ou peu diplômés, ils sont en recherche d'emploi, indemnisés ou non par Pôle emploi, ou alors ils occupent des emplois précaires. Le maintien dans le foyer parental est justifié par ces jeunes par leur manque de stabilité financière. Toutefois la cohabitation avec leurs parents est subie et souvent tendue. Par ailleurs, pour ces jeunes, l'aide parentale est circonscrite à l'hébergement, les aides financières sont rares, voire inexistantes. Cette situation de dépendance est d'autant plus mal vécue par les jeunes, que les perspectives professionnelles apparaissent peu assurées et l'indépendance lointaine.

La plupart de ces jeunes souhaitent reprendre une formation, obtenir une qualification. L'hébergement parental est crucial, il permet bien évidemment d'avoir un toit, mais également de mettre de l'argent de côté, de bénéficier de l'ambiance familiale et d'un soutien moral nécessaire. Cet hébergement peut être complété de quelques aides financières ponctuelles ou du financement d'un poste de dépense : assurance de la voiture, téléphone... Ces aides financières sont toutefois rares. Ces jeunes ont parfois été amenés à aider financièrement leur famille à l'occasion d'une rentrée d'argent ou d'une période d'activité relativement longue.

FIGURE 2

Le maintien contraint dans le foyer parental pour des jeunes en recherche d'emploi ou avec une insertion difficile (14 personnes)



Champ • 14 jeunes adultes sur les 153 jeunes adultes interrogés et intégrés à la typologie.

Note • * les aides ponctuelles peuvent être financières ou en nature et provenir des parents, de la famille, et plus largement du réseau de sociabilité des jeunes interrogés.

Légende • la taille des cercles représente l'importance relative de la ressource dans le revenu total des jeunes adultes.

— — — — — Toujours une ressource complémentaire.

— — — — — Éventuellement une ressource complémentaire.

PORTRAIT 4

L'épreuve de l'insertion

A. âgé de 20 ans, est demandeur d'emploi en fin de droit. Il vit avec ses parents et décrit une ambiance tendue à la maison du fait de son inactivité. « J'ai pas mal de reproches parce que je ne travaille pas. Bon ce n'est pas moi qui décide. J'aimerais bien travailler mais bon ! Voilà. Mais sinon, ça se passe bien dans l'ensemble, il n'y a pas de soucis, mais ce n'est pas toujours facile ». Après un CAP de production horticole, il entame un CAP de pâtisserie mais son patron rompt son contrat professionnel. Grâce à un stage trouvé par la Mission locale, il décide d'entamer un bac pro prothésiste dentaire mais ne trouve pas d'employeur. Depuis juillet 2012, il utilise son épargne pour financer les frais liés à sa voiture et son forfait de téléphone, en octobre ses parents prennent ces dépenses à leur charge. H., 20 ans, en recherche d'activité.

L'indépendance sans autofinancement des étudiants décohabitants (3^e type)

Parmi les jeunes qui ne vivent plus chez leurs parents, certains bénéficient toujours d'aides financières et en nature importantes de la part de la famille. Ils se font « offrir » par leurs parents les conditions d'une certaine indépendance (Van de Velde, 2008).

Les 18-24 ans qui se caractérisent par cette « **indépendance sans finance (propre)** » (figure 3, 23 personnes) sont des étudiants, en BTS, classe préparatoire, licence ou master. D'origine sociale moyenne, voire aisée, ils vivent seuls, en couple, ou en colocation. Ils n'ont pas tous quitté le logement familial pour les mêmes raisons. La majorité d'entre eux ont décohabité afin de poursuivre leurs études dans une nouvelle ville ou région, soit par nécessité (absence de la formation souhaitée à proximité), soit pour réduire les temps de trajets. Certains ont déménagé pour répondre à un désir d'indépendance.

L'aide financière des parents permet de financer une part plus ou moins importante des besoins du jeune. De manière générale, les étudiants décohabitants utilisent cette aide pour financer en partie leur logement, en complément des allocations logement qu'ils perçoivent. Le logement constitue un poste de dépenses important, notamment en région parisienne.

« Le logement, qui est quand même quelque chose d'important surtout à Paris est un budget conséquent. Il n'y pas grand-chose de fait pour les familles qui aident les étudiants obligés de se loger dans les grandes

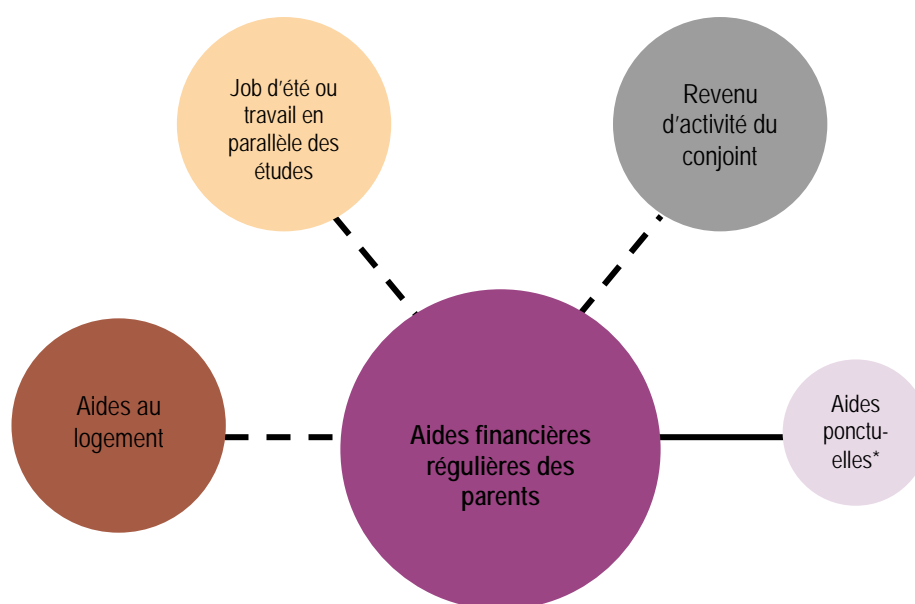
villes. Il y a l'aide classique sous forme de l'APL mais c'est tellement dérisoire par rapport au budget conséquent que cela demande. C'est le point noir. » Père de trois enfants dont deux étudiantes.

La plupart travaillent en parallèle de leurs études pour boucler ou arrondir leurs fins de mois ou l'été pour financer leurs loisirs. S'ajoutent enfin des aides ponctuelles de la famille ou du cercle d'amis et pour certains les revenus du concubin et notamment ses revenus d'activité.

Pour quelques jeunes, les parents prennent en charge tous les frais (loyer, nourriture, téléphone, transport, loisirs...). Ces jeunes expliquent cette dépendance financière totale par la difficulté qu'ils ont à concilier les études et une activité rémunérée.

FIGURE 3

L'indépendance sans autofinancement des étudiants décohabitants (23 personnes)



Champ • 23 jeunes adultes sur les 153 jeunes adultes interrogés et intégrés à la typologie.

Note • * les aides ponctuelles peuvent être financières ou en nature et provenir des parents, de la famille, et plus largement du réseau de sociabilité des jeunes interrogés.

Légende • la taille des cercles représente l'importance relative de la ressource dans le revenu total des jeunes adultes.

— — — — — Toujours une ressource complémentaire.

--- --- --- --- --- Éventuellement une ressource complémentaire.

PORTRAIT 5

Le désir d'indépendance sans finances

H., 24 ans, est en Licence 3 de musique à Paris. Elle espère devenir chanteuse lyrique, après avoir réussi le DEM de chant (diplôme d'études musicales). Elle quitte le Jura à 18 ans pour venir s'installer à Paris ; elle décohabite par désir d'indépendance.

« C'était un choix de ma part. Pourtant, je suis très proche de mes parents. J'avais vraiment envie de voir autre chose. Dans le domaine artistique, c'est important de voir autre chose. Et j'avais envie d'apprendre à vivre seule, d'acquérir certains automatismes. On apprend à faire des choix et à ne pas toujours demander quand on veut faire quelque chose. Je pense que ça permet de se construire tout simplement. Parce qu'on analyse les choses. Et puis, même si on fait les mauvais choix, si c'est nous qui les avons faits, on apprend plus. On réfléchit sur soi, sur comment s'améliorer. Mais ça a bien mis 6 ans ! »

Aujourd'hui, elle vit en colocation, l'aide de ses parents lui permet de payer sa part du loyer, et elle travaille en parallèle de ses études pour financer le reste de ses besoins. Elle préfère contribuer à l'effort familial en ayant une activité rémunérée. « J'ai plutôt multiplié les petits boulots à droite et à gauche... Cette année, je garde une petite fille le mercredi matin de 8 h 30 à 14 h. Je distribue un journal musical « Cadences » devant les théâtres certains soirs. Et puis, je donne des cours de français par Acadomia. J'ai deux élèves et ça fait trois heures par semaine. C'est assez souple : la

distribution, on peut refuser. La garde d'enfants, c'est régulier et assez bien payé. Les cours, ça me permet d'entretenir mes connaissances et c'est souple. » F., 24 ans, étudiante.

Les jeunes adultes dont les principales ressources financières proviennent des aides publiques

Les bourses pour les étudiants, mais aussi les aides au logement pour les décohabitants ou encore les minima sociaux (RSA pour les jeunes parents) constituent la ressource monétaire principale pour ce groupe de jeunes enquêtés. Néanmoins, rares sont ceux qui vivent exclusivement de cette ressource financière publique. Qu'ils aient un logement autonome ou non (cas le plus fréquent), la plupart complètent leurs ressources grâce à de l'argent de poche versé par les parents et/ou des emplois à temps partiel ou saisonniers. Il s'agit de jeunes d'origines sociales moyennes ou modestes. Dans l'enquête, qui ciblait notamment des jeunes bénéficiaires de l'ASE, plusieurs connaissent ou ont connu un parcours marqué par une grande précarité, notamment lorsque le jeune est en rupture familiale et que l'État ne parvient pas totalement à compenser la défaillance familiale.

Une indépendance financière pour les boursiers qui vivent chez leurs parents (4^e type)

Parmi ces jeunes bénéficiaires de l'aide de l'État, une première situation doit être soulignée : il s'agit de la situation **des jeunes étudiants boursiers qui vivent chez leurs parents** (figure 4, 12 personnes).

Les jeunes boursiers touchent une bourse d'un montant mensuel allant de 160 à 480 euros¹¹ selon les ressources du foyer. Pour ceux qui vivent chez leurs parents, on peut faire l'hypothèse que cet hébergement représente alors une aide au moins aussi importante que le montant de cette bourse, si on ajoute les aides ponctuelles versées par les parents alors cette aide peut être même supérieure. Toutefois, les bourses ont une importance fondamentale pour ces jeunes car elles permettent pour la première fois à ces jeunes d'accéder à **une forme d'indépendance financière**. La bourse constitue la première ressource propre qu'ils perçoivent régulièrement. Associée à l'aide des parents et aux emplois ponctuels, elle leur permet de financer leurs besoins, sans plus devoir se priver. Les deux tiers des jeunes observés qui ont ce profil de ressources travaillent en parallèle de leurs études et notamment l'été lorsque la bourse n'est plus perçue et qu'il est nécessaire de rechercher des ressources complémentaires, mais aussi afin de se constituer une épargne pour l'année à venir.

Avec leurs bourses, certains jeunes parviennent à épargner, en vue de financer un projet - un voyage ou le permis de conduire par exemple - ou en prévision d'une insertion professionnelle difficile.

Le discours de ces jeunes, à la fois aidés par l'État et par leurs parents, traduit une recherche d'affirmation de leur maturité au travers d'une gestion responsable de leur bourse. L'utilisation des ressources financières est ainsi souvent compartimentée. La bourse est utilisée pour financer les besoins personnels du jeune (financement de l'achat de matériel pour les études, transports, repas à l'extérieur) et/ou participer aux charges du foyer. Les autres sources de revenu serviront à financer les loisirs.

La moitié de ces jeunes reversent en effet une part importante, voire l'intégralité, de la bourse à leur famille qui la leur restitue parfois sous forme d'argent de poche. Dans ce cas, les jeunes n'ont pas conscience de ce double transfert et de la forte symbolique qui y est associée : le jeune fait acte de sa « redevabilité » envers sa famille et la bourse devient une forme d'aide pour le foyer. En parallèle, les parents continuent de verser des aides plus ponctuelles, maintenant ainsi leur rôle d'aidant.

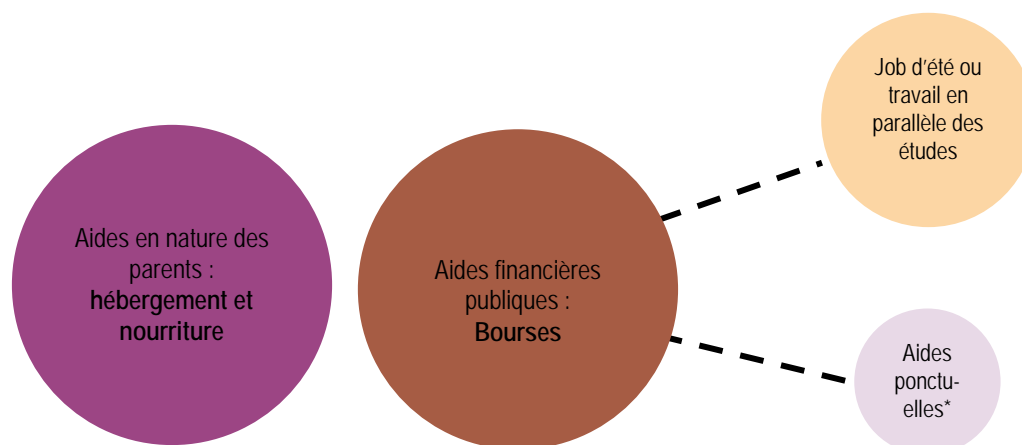
« [La bourse] va sur mon compte mais comme je vis chez mes parents, j'ai décidé comme je touchais de l'argent, de leur donner quelque chose parce que je vis quand même chez eux, ils me payent l'eau,

¹¹ Selon le barème pour l'année 2012 - 2013.

*l'électricité, la nourriture, tout ça, donc je leur donne 200 euros par mois, les mois où je touche la bourse. »
F., 20 ans, étudiante en licence de communication.*

FIGURE 4

Une indépendance financière pour les boursiers qui vivent chez leurs parents (12 personnes)



Champ • 12 jeunes adultes sur les 153 jeunes adultes interrogés et intégrés à la typologie.

Note • * les aides ponctuelles peuvent être financières ou en nature et provenir des parents, de la famille, et plus largement du réseau de sociabilité des jeunes interrogés.

Légende • la taille des cercles représente l'importance relative de la ressource dans le revenu total des jeunes adultes.

— Toujours une ressource complémentaire.

- - - Eventuellement une ressource complémentaire.

Ces jeunes étudiants ont une conscience accrue du coût de leurs études et une réelle crainte de l'échec scolaire. En conséquence, certains parlent de pression à ne pas « perdre » une année en cas de redoublement ou de réorientation.

« Le fait de perdre un an, c'est quand même beaucoup : c'est du temps, c'est de l'argent. » F., 20 ans, étudiante en BTS de communication.

« Je m'étais rendu compte que le droit ce n'était pas ce que je voulais faire. J'ai eu du mal à assumer ça auprès de mes parents [...] que j'avais passé un an à me taper des cartons [ses échecs], avec le coût que ça implique ! » H., 22 ans, étudiant en deuxième année de licence économique et sociale.

Cette culpabilité de l'échec provient de la conscience que chaque année d'étude engendre des frais pour leurs familles, et parce que le versement de la bourse est conditionné aux résultats scolaires.

Interrogés sur les raisons de leur cohabitation, les jeunes évoquent souvent, plus qu'un choix, une situation qui s'impose d'elle-même étant donné leur statut d'étudiant et l'absence de ressources propres suffisantes. Par ailleurs, même dans les cas où les parents auraient les capacités financières d'aider à la décohabitation, de tels frais supplémentaires apparaissent comme injustifiés tant que l'école ou le campus universitaire est accessible depuis le domicile parental.

« [Pour partir, j'aurais besoin] d'un boulot, d'une situation financière parce que pour l'instant je n'ai que la bourse. » F., 20 ans, étudiante en licence de communication.

« Je préfère vivre ici pour ne pas coûter cher à mes parents » H., 19 ans, étudiant en première année à la fac.

Pour la plupart de ces jeunes, la cohabitation est globalement bien vécue : même si elle est parfois source de frustrations en raison de l'obligation de rendre des comptes, les avantages financiers à être hébergés prennent le pas sur les inconvénients. Ces jeunes ont conscience de bénéficier d'un niveau de vie et d'un confort dans la gestion de leur temps étudiant

difficilement conciliables avec un logement autonome et un emploi. Ils n'envisagent donc pas de quitter le domicile parental. Finalement, pour la plupart de ces jeunes, la logique évoquée est celle d'une installation préalable dans la vie active qui pourra dans un deuxième temps financer la décohabitation.

Seule une étudiante boursière parmi les 12 jeunes regroupés dans ce profil vit difficilement la cohabitation avec sa mère et son beau-père : elle a déjà fait l'expérience de la décohabitation avant de retourner dans le foyer parental en raison d'une réorientation.

PORTRAIT 6

Les multiples rôles des bourses

D. a 18 ans. Il est étudiant en 2^e année de classe préparatoire. Il vit chez ses parents avec ses deux sœurs aînées et perçoit une bourse mensuelle de 230 euros : « Cette aide est importante : sans cela, je me serais privé de plein de trucs ». Il a choisi son orientation scolaire par lui-même, ses parents, d'origine étrangère, ne connaissant pas les ressorts du système éducatif français. Son choix a été soumis aux ressources familiales limitées : « Il y a des écoles d'ingénieur qui prennent directement après le Bac, les études durent 5 ans mais le problème c'est que la plupart sont privées et coûtent environ 7.000 euros l'année, ça fait 35.000 euros en tout. Prendre un prêt avant de trouver un emploi, c'est risqué [...] Du coup, j'ai fait prépa. Ça a l'avantage d'être public et gratuit mais il y a beaucoup de choses à assimiler ». Il a travaillé les deux mois d'été en tant qu'ouvrier sur une chaîne de montage. Son salaire lui a permis de financer son permis de conduire, ses transports durant l'année ainsi que ses livres scolaires. Grâce à sa bourse, qu'il envisage comme une aide justifiée qui vient « corriger » les inégalités sociales, il finance son quotidien (téléphone, vêtements, sorties, sport) et il contribue aux ressources du foyer : « tous les mois, je donne 50 euros à ma mère pour les courses. C'est 50 euros qui partent de ma bourse mais je trouve ça normal de participer ». Son père lui verse 30 euros d'argent de poche tous les mois et prend en charge sa mutuelle.

D. aspire à avoir son propre logement, mais ne l'envisage pas tant qu'il est étudiant dans la région parisienne « Être complètement autonome serait avoir son propre toit, se faire à manger soi-même... Je ne peux pas à cause des études mais je suis pressé d'avoir mon propre chez-moi ! Il y a quand même le jugement des parents sur ce qu'on fait, même s'ils nous laissent faire ce qu'on veut. On n'est pas chez soi ». En creux, il justifie sa non-décohabitation par la difficulté à couper les liens familiaux : « Je pense que ma mère ne veut pas spécialement que je parte parce que je l'aide beaucoup. Elle a aussi besoin de ma présence. » H., 18 ans, étudiant.

L'indépendance précaire des boursiers décohabitants (5^e type)

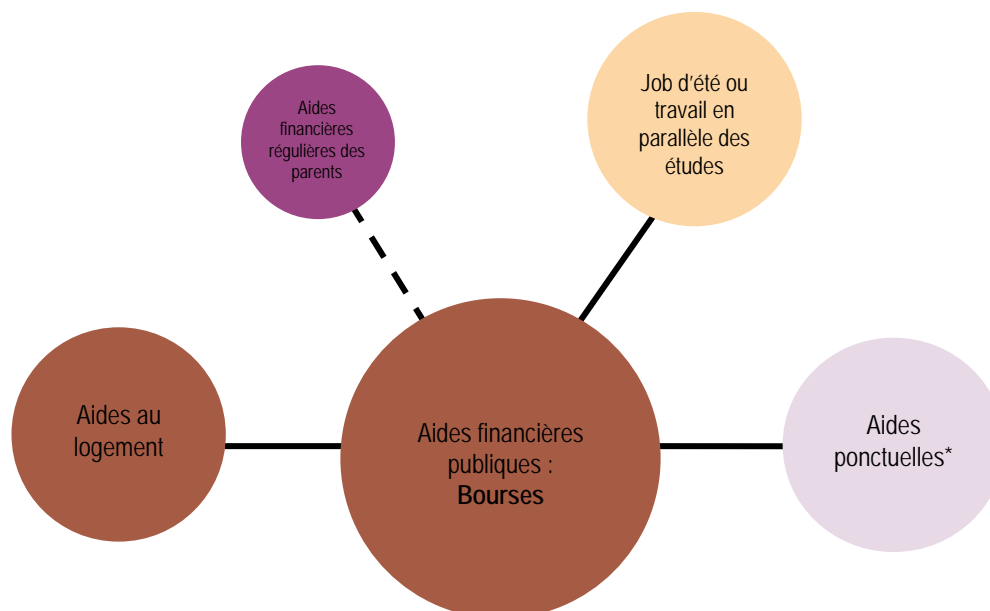
Par rapport aux étudiants boursiers qui vivent chez leurs parents, le profil des ressources **des boursiers décohabitants** (figure 5, 18 personnes) se complexifie dans la mesure où les ressources complémentaires se multiplient. En complément de leur bourse, les allocations logement et / ou des activités salariales sont nécessaires pour pouvoir financer leurs dépenses. Certains multiplient les emplois au cours de l'année : temps plein l'été, temps partiel durant l'année, stages rémunérés. Pour la moitié de ces jeunes, les parents apportent un soutien financier complémentaire à l'activité salariale et à l'aide de l'État, essentiellement sous forme d'argent de poche, les versements se caractérisant alors davantage par leur régularité et des montants plus importants pour les jeunes qui vivent chez les parents. Certains parents continuent également à prendre en charge les frais de santé, de communication et de transport.

Parmi les 18 jeunes boursiers en logement autonome interrogés, seuls trois ne travaillent pas en parallèle à leurs études. Pour ces jeunes ce choix se justifie dans un cas par un choix de vie atypique (anti-consommation) et, dans les deux autres cas, par une ressource supplémentaire apportée par les indemnités de chômage du conjoint ou un héritage familial.

Ces jeunes mettent également en avant leur esprit de « débrouillardise ». Certains mettent en place des stratégies pour réduire leurs dépenses telles que la colocation ou le déménagement tous les ans pour ne pas payer de loyer pendant les mois d'été lorsque la bourse est interrompue.

FIGURE 5

L'indépendance précaire des boursiers décohabitants (18 personnes)



Champ • 18 jeunes adultes sur les 153 jeunes adultes interrogés et intégrés à la typologie.

Note • * les aides ponctuelles peuvent être financières ou en nature et provenir des parents, de la famille, et plus largement du réseau de sociabilité des jeunes interrogés.

Légende • la taille des cercles représente l'importance relative de la ressource dans le revenu total des jeunes adultes.

— — — — — Toujours une ressource complémentaire.

— — — — — Éventuellement une ressource complémentaire.

Enfin, la plupart opèrent des compromis sur les dépenses. Tous disent se priver sur les plaisirs du quotidien : les vêtements, les sorties ou les vacances. Certains se restreignent également sur la santé : la qualité de la nourriture, la couverture santé, les visites médicales. Ils n'ont pas de capacité d'épargne. Finalement, si ces jeunes jugent leur niveau de vie convenable, ils adoptent une gestion très serrée de leur budget, **la quête d'indépendance de ces étudiants boursiers** est ainsi marquée par des conditions de vie relativement contraintes.

« J'ai eu un rendez-vous chez l'ophtalmo il y a peut-être deux mois : ils m'ont dit que je devais porter des lunettes. J'ai été voir un opticien, j'ai vu le prix des lunettes, et je ne peux pas me le permettre, pareil pour le dentiste, cela fait un moment que j'aimerais aller chez le dentiste, je ne peux pas me l'accorder. Pour la nourriture, on peut acheter des choses, mais cela ne va être que du discount pratiquement, il n'y aura pas de marques dans notre frigo, ça c'est sûr. » F., 21 ans étudiante boursière en couple

Néanmoins, leur statut d'étudiant est parfois vécu comme un investissement sur l'avenir qui vient justifier, peut-être en partie, les privations du présent.

« En hiver, c'est très cher. On n'a pas réussi à payer la facture d'électricité. Ce n'est pas une maison isolée, c'est juste des cloisons, il fait très froid ici. On a fait deux cents euros ce mois-ci, ils ont coupé l'électricité et les services sociaux en ont payé une partie. On n'a pas de mutuelle, donc on paye en plusieurs fois (lunettes). La mutuelle coûte trop cher. On n'a plus de besoins que de ressources, c'est juste, mais c'est un peu un sacrifice pour plus tard. Parce que j'ai demandé à faire une prépa, j'ai choisi, après il faut s'adapter. » F., 23 ans, prépare le concours d'aide-soignante.

Interrogés sur les raisons de leur prise d'autonomie résidentielle, les étudiants boursiers se distinguent nettement en deux catégories :

- > Il y a d'abord les jeunes pour qui la décohabitation est la conséquence de leur aspiration à davantage de liberté par rapport à leurs parents : soit pour une mise en couple, soit pour être enfin libre dans la gestion de leur rythme de vie. Cette quête de liberté peut également s'affirmer dans le choix du contenu du réfrigérateur ou de la décoration d'intérieur par exemple, qui, loin d'être anecdotiques, sont affichés par ces jeunes comme autant de signes leur autonomie gagnée.
- > Pour les autres, la décohabitation s'est avant tout imposée comme nécessaire pour la poursuite des études : changement de région ou déménagement pour limiter les temps de trajet lorsque le domicile parental est éloigné du campus universitaire par exemple.

Dans tous les cas, ces jeunes étudiants gardent généralement des liens privilégiés avec leur famille, qu'ils retrouvent souvent les week-ends, sauf quand le lieu des études est trop éloigné. Certaines (il s'agit alors exclusivement de jeunes filles), si elles se sentent globalement autonomes, parlent de dépendance affective par rapport à leurs parents. Soit parce qu'elles reconnaissent avoir toujours besoin d'un soutien moral, soit à l'inverse parce qu'elles culpabilisent d'avoir laissé un parent seul. C'est le cas en particulier de cette jeune étudiante, qui après avoir décohabité pendant deux ans, est retournée vivre avec sa mère.

« C'était difficile de savoir ma maman toute seule, ce n'était pas évident [...] j'ai le sentiment d'avoir l'obligation de rester avec elle, de passer un maximum de temps avec elle, de l'emmener où je peux, quand je peux, dès que je peux. » F., 22 ans, étudiante en master de droit.

■ PORTRAIT 7

Bientôt plus de bourses. Et après ?

C. a 20 ans. Elle est en première année de BTS Communication, à Strasbourg. Elle vit en résidence universitaire et rentre habituellement tous les week-ends chez ses parents qui habitent Mulhouse. Elle a fait le choix d'étudier à Strasbourg contre l'avis de ses parents qui voulaient la voir rester avec eux, à Mulhouse, pour des raisons affectives et financières. Ce choix correspond à une quête de liberté par rapport à sa famille : « [À Strasbourg] je suis autonome, je n'ai pas les parents derrière mon dos, je peux un peu faire ce que je veux, sortir, rentrer, inviter des personnes chez moi, même si ce n'est pas très grand, je suis plus indépendante ». Elle travaille pendant les vacances scolaires et certains week-ends dans une boulangerie de Mulhouse. Cela lui permet de financer une partie de ses frais d'études. Ses parents complètent ses ressources en lui donnant 150 euros d'argent de poche tous les mois. Ils prennent également en charge ses factures de téléphone et sa mutuelle. Actuellement, elle dit s'en sortir « correctement » financièrement. Néanmoins, elle s'inquiète un peu car elle ne pourra plus bénéficier d'une bourse à la rentrée (son frère ayant terminé ses études l'année dernière, il n'est plus à la charge de ses parents), ce qui implique également qu'elle perdra sa chambre en résidence universitaire.

Elle aspire à davantage d'indépendance financière afin de ne plus peser sur le budget de ses parents : « Mes parents, financièrement, sont toujours là pour m'aider, même s'ils ne peuvent pas se le permettre, ils donnent le maximum, ils se serrent la ceinture pour moi ». F., 20 ans, étudiante.

L'indépendance vulnérable : des bénéficiaires de minima sociaux ou de l'ASE (6^e type)

En dehors des étudiants, les jeunes de l'enquête dont la ressource principale est l'aide publique sont des actifs sans emploi qui perçoivent des prestations sociales, minima sociaux et / ou aides sociales locales¹², ainsi que les jeunes de moins de 21 ans, bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance (ASE), lycéens ou en recherche d'emploi (figure 6, 14 personnes). Ils vivent en logement autonome et perçoivent des allocations logement. Si quelques-uns vivent exclusivement de ces aides, plusieurs complètent leur budget avec des revenus d'activité ponctuels, et parfois le soutien financier du conjoint, ou encore des aides ponctuelles venant de la famille. Ces jeunes sont majoritairement peu ou pas diplômés, pour la plupart d'origine modeste. Leur parcours de vie est souvent chaotique, marqué par des ruptures familiales douloureuses (décès, démission des parents ou conflit familial). Pour eux, la décohabitation s'est toujours imposée d'elle-même, parfois précocement.

[Orpheline de guerre, elle fuit le Congo où elle subissait les maltraitances de son oncle ; en France, elle est prise en charge par l'ASE et est placée en foyer puis en famille d'accueil] « Au début je faisais que pleurer,

¹² Revenu de Solidarité Active (RSA), Allocations familiales, Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) ou des aides de la Mission locale (FAJ, CIVIS).

je passais toute la journée dans la chambre, même les vacances. Il y avait des amis qui me manquaient ; au collège il y avait des plus petits que moi. Je me sentais tellement isolée. » F, 18 ans, étudiante en Bac pro restauration.

L'absence des parents, et donc du filet de sécurité qu'ils représentent pour la plupart des autres jeunes, se traduit à l'extrême par des épisodes de rue, en hébergement d'urgence, en foyer ou encore par des solutions d'hébergement temporaires chez des amis.

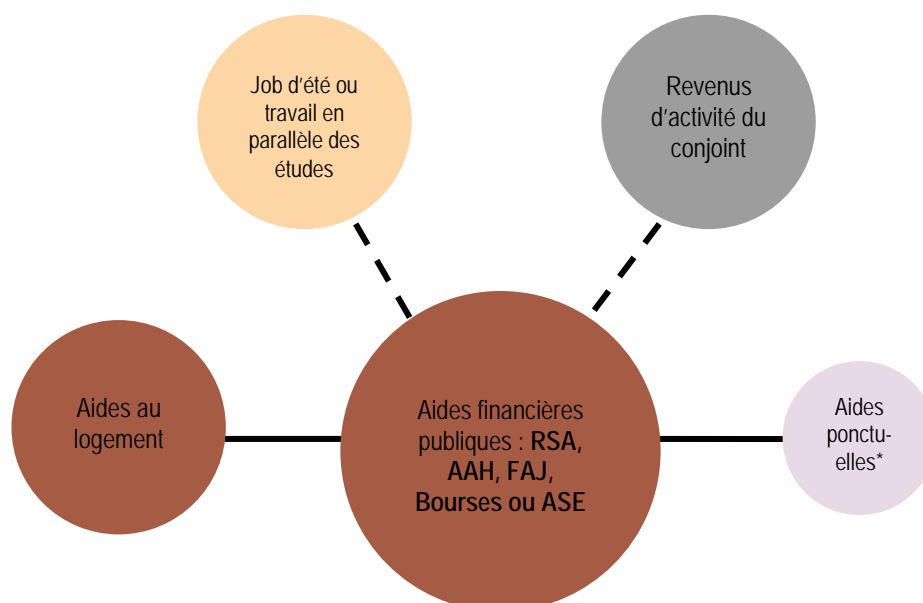
« Je suis un peu dégoûté car ils [l'ASE] m'ont un peu mis dans la galère : arrivé à 18 ans comme je n'étais ni orphelin ni pupille d'État, ils m'ont dit que mon contrat devait s'achever. J'étais en danger physique réel avec ma mère et c'est la seule famille que j'avais [...] je suis parti voir un ami qui pouvait m'aider temporairement. » H., 18 ans, prépare son projet de création d'entreprise.

Dans ces conditions, la construction d'un parcours scolaire et professionnel est compliquée. Pour ces jeunes dont l'accès à l'**indépendance s'est fait dans une situation de vulnérabilité sociale** sans que cela relève réellement d'un choix, les ressources sont jugées insuffisantes pour vivre convenablement. Les fins de mois sont difficiles et les restrictions multiples, en premier lieu sur les loisirs mais également sur les dépenses alimentaires. S'agissant de la santé, plusieurs bénéficient de la couverture maladie universelle (CMU) ce qui leur assure l'accès aux soins. La plupart font le constat de ne pouvoir compter finalement que sur eux-mêmes.

Cette situation de vulnérabilité sociale touche également des jeunes mères isolées, qui bénéficient notamment du RSA (cf. p. 23). Elles ont quitté le domicile parental relativement tôt. En recherche d'emploi ou inactives, elles se heurtent à d'importantes difficultés d'insertion professionnelle et sociale.

FIGURE 6

L'indépendance vulnérable : des bénéficiaires de minima sociaux ou de l'ASE (14 personnes)



Champ • 14 jeunes adultes sur les 153 jeunes adultes interrogés et intégrés à la typologie.

Note • * les aides ponctuelles peuvent être financières ou en nature et provenir des parents, de la famille, et plus largement du réseau de sociabilité des jeunes interrogés.

Légende • la taille des cercles représente l'importance relative de la ressource dans le revenu total des jeunes adultes.

— — — — — Toujours une ressource complémentaire.

— — — — — Éventuellement une ressource complémentaire.

PORTRAIT 8

L'indépendance en situation de vulnérabilité : l'exemple des jeunes placés

A. a 19 ans. Étudiante en Bac pro « services en milieu rural », elle vit dans un studio loué par l'ASE dans le cadre d'une mesure jeune majeur. Elle a été placée en foyer à l'âge de 11 ans. Elle n'a plus aucun contact avec sa mère, et ne peut pas compter sur le soutien de son père.

Au printemps 2012, elle décide de travailler dans le secteur dans lequel elle se forme afin d'avoir quelques revenus complémentaires et épargner en vue de passer le permis de conduire. Elle travaille les week-ends et pendant les mois d'été en tant qu'aide à domicile. Se déplaçant en vélo, elle juge ses conditions de travail trop pénibles et ne poursuit pas le contrat durant l'année. Ses tantes lui donnent occasionnellement 20 euros, mais elle exprime une gêne par rapport à ce soutien qu'elle ne juge pas « naturel » dans la relation tante / nièce : « je n'aime pas qu'elles me donnent (de l'argent). En fait, ce n'est pas à elles. Elles, ce sont mes tantes ! Elles devraient être plus dans une relation. Ceux qui devraient être là pour m'aider, normalement, ça devrait être ma mère et mon père ! »

Elle souhaite s'inscrire en BTS l'année prochaine, mais la question du financement de ses études n'est pas réglée : elle anticipe l'échéance des 21 ans et de la fin de l'ASE. « J'essaie de faire un apprentissage si je peux, et si je ne peux pas, et bien j'arrêterai le cursus scolaire, je travaillerai ! Comme je vais arriver en fin de contrat ASE, ils ne me paieront pas la totalité des cours, je n'ai pas envie d'arrêter au milieu ! Je préfère mieux travailler ». F., 19 ans, étudiante.

PORTRAIT 9

Vivre sans l'aide de sa famille

M. a 23 ans, elle vit dans un foyer de jeunes travailleurs. Diplômée d'un BTS d'assistance de gestion, elle est en recherche d'activité depuis cinq mois. Elle est actuellement indemnisée par Pôle emploi et ne reçoit aucune aide de ses parents qui ont divorcé dans son enfance. Sa sœur aînée quitte tôt le domicile familial, sa mère « ayant de petits problèmes avec l'alcool ». Les rapports avec son père sont difficiles, M. est souvent livrée à elle-même. « Je devais m'occuper de moi. » Lors de son échec au bac, ses parents ne la soutiennent pas dans son projet de retenter l'épreuve l'année suivante. « Ils m'ont dit de faire une formation ou un bac pro ou je ne sais quoi. Mais, je ne les ai pas écoutés. J'étais arrivée jusqu'au bac, je me suis dit, c'est con, je ne vais pas repasser une formation [...] Donc, je me suis dit je vais le repasser, puisque j'avais échoué de peu en plus ». M. décide de monter à Paris, hébergée par sa grand-mère, puis sa tante. Elle vit de petits boulots et d'aides de la mission locale et repasse son bac en cours du soir. Elle finit par quitter le logement de sa tante. « Mes parents ne m'ont pas aidée, mais ce n'est pas de leur faute non plus, car ma mère n'avait pas trop de revenus et ce n'était pas facile pour eux (M. est fâchée avec son père). (Quitter le domicile de sa tante) C'était mieux pour tout le monde. J'ai compris qu'on n'avait pas le même mode de vie, et moi aussi j'en avais marre. »

Le bac en poche, M. après un emploi bref de serveuse au sein d'un hôtel bar qui l'héberge, est relogée par une association dans un hébergement d'urgence : « un truc pas très propre » qu'elle partage avec une autre jeune femme. Elle débute ses études en BTS, à la suite d'une dispute avec sa colocataire, elle est relogée dans une petite chambre d'hôtel qu'elle doit également partager. « C'était dur car c'était sale, en plus j'ai attrapé la gale là-bas, donc ce n'était pas facile. Mais ça va, je ne suis restée que quatre mois ». Après deux ans en logement d'urgence, M. obtient une place en foyer de jeunes travailleurs. « C'était aussi un événement super important [...] j'avais quelque chose de propre, où j'étais toute seule, un studio quoi ». M. est actuellement aidée dans sa recherche d'emploi par les travailleurs sociaux du foyer « Ils vérifient mon CV, ma lettre de motivation, me donnent des astuces, m'envoient les offres de leur site... », la Maison de l'emploi et son conseiller Pôle emploi. « J'aimerais bien trouver un CDI ou même un CDD d'un an pour mettre de l'argent de côté, me payer mon permis ». M. se prive sur « les choses de la vie quotidienne : le coiffeur par exemple, et je fais mes courses avec ma calculette ». Sans mutuelle, elle se prive de soins dentaires ou du suivi qu'elle devrait avoir pour ses problèmes de circulation sanguine. Elle attend d'avoir un emploi stable pour souscrire à une mutuelle et mieux s'occuper d'elle. » F., 23 ans, en recherche d'activité.

Les revenus d'activité du jeune : un pas vers l'indépendance ?

Disposer de ressources propres est une condition importante afin de garantir l'accès au logement autonome et à l'indépendance pour les jeunes adultes. Le dernier groupe de jeunes identifié par l'enquête sont ceux dont les ressources monétaires principales proviennent de leur activité.

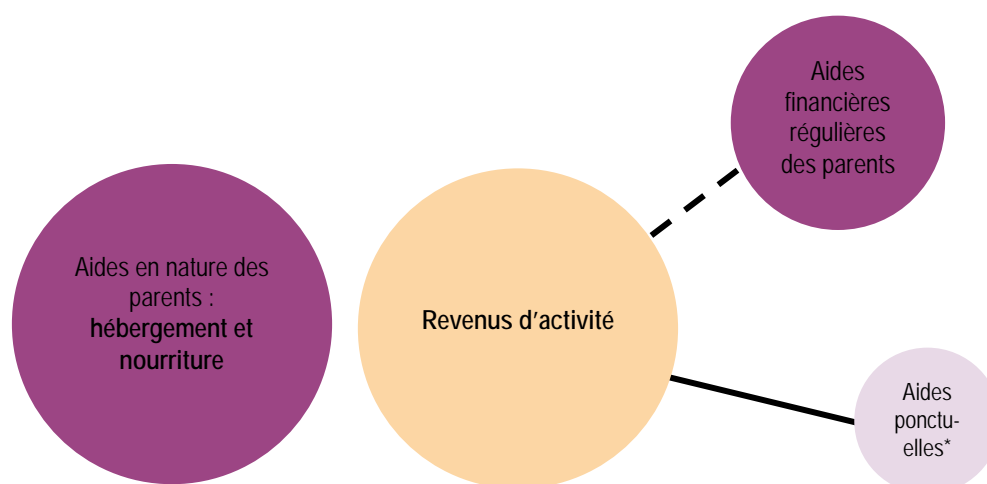
L'indépendance financière chez les parents pour préparer la décohabitation (7^e type)

Le fait de prolonger la cohabitation alors que l'on dispose de ressources suffisantes pour décohabiter est symptomatique d'une logique d'anticipation ou de préparation d'un futur départ de ces jeunes (figure 7, 14 personnes). En effet, la

plupart des jeunes de ce profil sont sur la voie de la décohabitation. Parfois, ils ne disposent pas encore des ressources nécessaires. Dans ce cas de figure, ils cherchent avant tout à stabiliser leur situation professionnelle ou épargner leurs revenus durant cette période de cohabitation, pour disposer à l'avenir des conditions leur permettant d'envisager une décohabitation. Les actifs en emploi hébergés sont généralement issus d'un milieu modeste ou de la classe moyenne. Leurs parents ne sont pas en mesure de les aider autrement qu'en les hébergeant.

FIGURE 7

L'indépendance financière chez les parents pour préparer la décohabitation (14 personnes)



Champ • 14 jeunes adultes sur les 153 jeunes adultes interrogés et intégrés à la typologie.

Note • * les aides ponctuelles peuvent être financières ou en nature et provenir des parents, de la famille, et plus largement du réseau de sociabilité des jeunes interrogés.

Légende • la taille des cercles représente l'importance relative de la ressource dans le revenu total des jeunes adultes.

— — — — — Toujours une ressource complémentaire.

— - - - - Éventuellement une ressource complémentaire.

Les jeunes étudiants qui ont ce profil de ressource sont, pour la plupart, en période de transition entre la fin des études et le début de l'insertion professionnelle. Ils entrevoient la perspective possible d'une décohabitation proche. Ils restent toutefois encore en partie économiquement dépendants de leurs parents. Ce maintien au sein du foyer parental est également à mettre en relation avec les craintes concernant leur avenir.

« Là, j'ai un peu peur je commence mes recherches, j'ai peur de ne pas trouver. J'ai vu ma sœur, elle travaille depuis deux ans, elle veut changer, je vois qu'elle galère, on a le même niveau d'étude. Je m'assimile un peu, je me dis ça va être aussi difficile. Pour l'instant, c'est le début, je postule, je postule, les réponses négatives vont vite arriver. J'ai un peu peur de cette période-là. [...] Mais je sais qu'après ça va bien se passer. Il y a juste cette étape qui va être un peu difficile. » F., 24 ans, dernière année d'école de commerce.

La cohabitation, hormis quelques impatiences, est plutôt bien vécue. Selon les moyens des parents, les aides financières en sus de l'hébergement sont variables (frais de scolarité, mutuelle...) et viennent compléter le revenu du jeune, celui consacrant les ressources issues de son activité à l'épargne ou aux dépenses personnelles (vêtements, téléphone, loisirs...). Certains de ces salariés étudiants contribuent à l'équilibre budgétaire du foyer, parfois précaire, en finançant par leur salaire certaines dépenses du quotidien : courses, factures...

Les actifs hébergés (non étudiants) sont, pour la plupart, sur la voie de la décohabitation. Ils disposent d'un revenu stable, mais ils envisagent seulement à moyen terme, en raison de ressources encore insuffisantes, de prendre leur autonomie. L'hébergement au sein du foyer parental est un temps de préparation à l'accès à l'indépendance par l'épargne, et une affirmation de son autonomie par la prise en charge progressive de certaines dépenses : essence, téléphone...

PORTRAIT 10

Choisir de rester

P. a 23 ans. Il est titulaire d'un BEP en restauration hôtellerie. Il est actuellement second de cuisine dans un restaurant en CDI à temps complet. Il s'agit du restaurant dans lequel il a mené son apprentissage. Ce choix de métier est mûrement réfléchi : « depuis tout petit la restauration m'a plu. J'ai fait des stages de découverte. Mes parents m'ont mis en garde par rapport aux horaires qui sont un peu différents des autres travaux. Ils m'ont prévenu sur le stress, sur le fait que le samedi soir, quand les potes sortaient en boîte, nous, on est au travail. Ce genre de choses. Mes parents m'ont guidé plus qu'ils ne sont intervenus ».

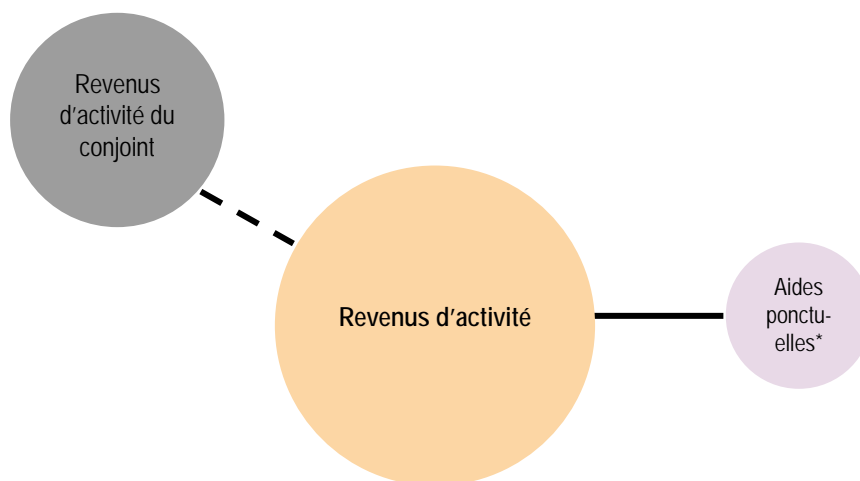
P habite chez ses parents : « c'est un choix ». Il aurait pu prendre son indépendance mais souhaite préparer son départ : « C'est justement pour économiser pour acheter par la suite, pour ne pas avoir à déboursier de loyer et perdre de l'argent. Ma copine est dans le même état d'esprit. Elle n'est pas pressée de partir de chez ses parents. Mettre un loyer dans le vent, fait qu'on ne part pas. Je me sens bien chez mes parents. Ils sont très cool. Ils ne sont pas embêtants. Vu que je travaille en horaires décalés, je ne les croise pas souvent. Ils ne se rendent pas forcément compte que je suis à la maison. C'est rare que je participe aux tâches ménagères. Quand je suis en week-end, ça me fait plaisir de leur faire à manger une fois de temps en temps. Je fais ma chambre. Le linge, c'est ma mère qui fait. Je vis très correctement, il n'y a pas de soucis. Vu que j'habite chez mes parents, c'est vraiment un très bon salaire (1 750 euros mensuels) Je peux vivre comme je le sens. Je peux me faire vraiment plaisir. C'est sûr que si j'avais un appart ou quelque chose, les choses seraient différentes. » H., 23 ans, en activité.

L'indépendance assumée des actifs décohabitants, seuls ou en couple (8^e type)

Les actifs qui ne vivent plus chez leurs parents, qu'ils vivent seuls ou en couple, se caractérisent par une **indépendance globalement assumée sur tous les aspects** (figure 8, 35 personnes) : résidence, finance, autonomie dans la prise de décisions. Ils souhaitent leur indépendance et peuvent la financer. Les jeunes de ce groupe sont globalement plus âgés, ont des diplômes allant du CAP au BTS (ou plus) et disposent d'une expérience professionnelle significative.

FIGURE 8

L'indépendance assumée des actifs décohabitants, seuls ou en couple (35 personnes)



Champ • 35 jeunes adultes sur les 153 jeunes adultes interrogés et intégrés à la typologie.

Note • * les aides ponctuelles peuvent être financières ou en nature et provenir des parents, de la famille, et plus largement du réseau de sociabilité des jeunes interrogés.

Légende • la taille des cercles représente l'importance relative de la ressource dans le revenu total des jeunes adultes.

— — — — — Toujours une ressource complémentaire.

— — — — — Éventuellement une ressource complémentaire.

Les revenus d'activité des jeunes du *corpus* correspondant à ce profil ne sont cependant pas particulièrement élevés. Au regard d'emplois peu rémunérateurs et d'une insertion professionnelle difficile pour certains, ces jeunes enquêtés font part de la difficulté d'un quotidien nécessairement centré sur le moment présent. Dans leur ensemble, les jeunes espèrent le contrat à durée indéterminée. La plupart redoutent les dettes et refusent l'idée d'une vie à crédit. Ces jeunes actifs sont

par ailleurs destinataires de peu d'aides publiques ou familiales, les aides au logement qui sont attribuées sous conditions de ressources étant plus rares.

« Mes ressources, c'est minable, je veux faire mieux. J'aurais besoin d'un CDI parce que là, je suis en période d'essai. D'une voiture : je passe le permis bientôt. Ce qu'il me faudrait, c'est 1 600 euros nets. Là, ce serait top du top... » F., 21 ans active.

« J'aimerais bien trouver un CDI, ou même un CDD d'un an, pour mettre de l'argent de côté, me payer mon permis. » F., 23 ans, en recherche d'emploi

« Si tu n'as pas de CDI, tu ne fais rien. » H., 24 ans, actif.

« Mon CDI m'a fait souffler. Je n'avais pas le bac, donc pas d'accès aux études supérieures. Ça me faisait très peur. Je ne savais pas ce que j'allais faire de ma vie. » F., 23 ans, active.

« En fait, la priorité n°1, ça serait de passer le permis. Parce que j'ai une promesse d'embauche. Si j'ai mon permis, j'ai un CDI et je gagnerai plus. » F., 22 ans, active, parcours ASE.

Faute d'un capital économique suffisant, l'équilibre budgétaire est complexe et particulièrement sensible aux aléas (panne de voiture, encaissement d'un chèque de caution...). Les découverts sont récurrents, voire inévitables. Les privations sont nombreuses notamment concernant la santé et la nourriture. Les projets de loisirs (partir en week-end, en vacances) demandent un temps d'épargne long et parfois des sacrifices. Les jeunes en couple, par la mutualisation de leurs ressources, ont plus de facilité à gérer ces tensions économiques.

« Je sais qu'il me faudrait plus parce que vivre c'est bien mais survivre, c'est autre chose aussi ! Parce qu'avec tout ce que l'on a à payer moi je dirais plus... peut-être avant, quand j'étais chez mon père, je pouvais plus en profiter parce que je n'avais pas le loyer, autant de factures et tout ça. Mais au jour d'aujourd'hui, je survis. Si j'ai envie de mettre des sous de côté, ne serait-ce que pour partir en week-end ou quoi, ce n'est pas possible. » H., 25 ans, en emploi, en couple.

« Mes revenus, ça me permet de vivre, ça ne me permet pas de faire beaucoup d'extra ; mais ça me permet de finir mes fins de mois, avoir un appartement, pouvoir manger, faire quelques sorties, une ou deux, mais pas plus. On ne peut pas faire trop d'extras non plus. Ce ne sont pas des revenus qui permettent d'acheter une maison ou d'avoir des projets. Ça permet de vivre. (...) Là pour deux ça suffit, mais pour trois, ça ne suffit pas, pour assumer une maison, ça ne suffit pas. » F., 22 ans, demandeur d'emploi indemnisé depuis un an, en couple.

« Sur un revenu de 1 160 euros par mois, j'ai un découvert que j'ai creusé, donc chaque mois, je suis dans mon découvert, parce que je suis toujours à moins 500 euros ; les sommes que je reçois, ça renfloue. » F., 24 ans, active.

« Quand je n'avais pas la CMU, je n'allais pas voir le médecin. » F., 21 ans, active.

« J'espace mes visites chez le médecin pour ne pas tout faire tomber en même temps et je regarde plus les sous marques que les marques (lors des courses). » F., 20 ans, active.

Le logement constitue un poste de dépenses important, plus particulièrement en région parisienne. Les alternatives permettant de limiter cette dépense sont mobilisées : colocations, chambres en foyer de jeunes travailleurs ou logement social.

L'aide familiale est moins présente pour ces jeunes. Elle est également moins sollicitée, certains jeunes parlant de « fierté ». Selon eux, le statut d'actif, au sens d'être entré dans la vie active, décohabitait et en couple, n'autorise plus le secours familial - en dehors des situations de crise - plus encore quand il s'agit d'une aide financière. En contrepoint, selon les jeunes interrogés, le lien de dépendance familiale des étudiants est socialement plus admis. Le statut d'étudiant ouvre par ailleurs un certain nombre de droits : bourses, aides à la mobilité, aides au logement, offre de santé... dont ils ne sont plus en mesure de disposer.

« Mes parents pourraient m'aider mais à partir du moment où je suis partie, c'est que je considérais que j'étais capable de m'assumer, donc je ne vais pas leur demander. » F., 20 ans, active.

« Mes projets : trouver un CDI, me former dans n'importe quoi. Arriver à placer pour trouver une petite maison. [...] C'est vrai que c'est dur, mais on se bat. Sur certains trucs, on se prive vraiment. Mais pour des jeunes, on se débrouille plutôt pas mal, toutes nos factures sont payées. On préfère se priver pendant quelques mois et payer les factures. On met un point d'honneur à ce que l'on ait, c'est nous qui le payons. On se débrouille avec ce que l'on a. Il y a des jours où on va manquer de quelques trucs mais vu que les parents de ma concubine travaillent en boucherie, ils nous donnent quand on manque de viande. » H., 23 ans, actif sans emploi, en couple.

Conclusion

L'étude des ressources des jeunes adultes, appréhendées au niveau individuel, a permis de montrer, d'une part, l'origine, la nature et l'étendue de ces ressources, et, d'autre part, la spécificité des relations entre aidés et aidants.

Les ressources des jeunes de 18 à 24 ans sont variables et soumises au contexte familial du jeune. Les parents constituent souvent la principale ressource des jeunes adultes en les soutenant économiquement, par des aides financières directes et/ou en nature. L'hébergement parental, le plus souvent sans contrepartie, est la principale aide en nature et au regard de l'importance du service économique rendu, constitue une ressource en tant que telle. Ainsi, dans un système d'aides publiques associant allocations versées aux parents et aides attribuées directement aux jeunes, souvent sous conditions d'autonomie résidentielle ou de poursuite d'études, l'aide parentale est la pierre angulaire des budgets des jeunes de 18 à 24 ans et de leur accès à l'indépendance.

Selon l'étendue de l'aide parentale, les jeunes adultes complètent leurs ressources, essentiellement par des revenus d'activité et, le cas échéant, des bourses ou des allocations logement. L'exercice d'une activité rémunérée dépend, dans une certaine mesure, du niveau de l'aide parentale. En dehors des « jobs d'été », les étudiants qui occupent une activité professionnelle régulière durant l'année sont vigilants sur l'équilibre entre l'assiduité requise dans les études et la nécessité de consolider leur budget notamment pour les décohabitants. La mise en couple, par la mutualisation des charges et des recettes, facilite par ailleurs la décohabitation ; celle-ci est rendue particulièrement difficile, au regard de la tension du marché immobilier, dans les zones de forte attractivité et notamment à Paris.

L'aide parentale semble donc essentielle dans les phases clés d'accès à l'indépendance du jeune : accès à la formation, décohabitation ou préparation à la décohabitation, accès et maintien dans l'emploi. Les jeunes actifs insérés dans l'emploi ont eux aussi bénéficié de l'aide parentale ou en bénéficient toujours, par exemple en étant pour certains hébergés. Ces derniers préparent leur futur départ ou bénéficient de l'hébergement dans une période d'instabilité professionnelle ou de recherche d'activité. Les jeunes actifs décohabitants, assument leur prise d'indépendance en limitant leur recours à l'aide parentale, quitte à connaître une forte tension budgétaire. Les revenus provenant des indemnités chômage, dans cette situation, font figure de complément budgétaire indispensable à l'équilibre économique du foyer.

Ainsi, sur le gradient de l'accès à l'indépendance, l'aide parentale, de son absence à son extension la plus importante, révèle des figures différenciées de la jeunesse :

- > les jeunes dont la dépendance est subie, faute de perspective de formation ou d'insertion professionnelle ;
- > les jeunes adultes pour lesquels elle est assumée, dans une logique de sécurisation du parcours d'insertion sociale et professionnelle ;
- > une jeunesse dont l'indépendance relative est procurée par le soutien de l'État en complément de l'aide parentale (bourse et allocations logement) ;

> une jeunesse indépendante détachée de toute aide parentale.

Les jeunes adultes dépourvus d'un soutien parental minimal sont particulièrement vulnérables. Leur parcours d'insertion sociale et de formation est complexifié par ce manque de ressources financières et de soutien moral. S'agissant spécifiquement des jeunes bénéficiaires de l'ASE, cette vulnérabilité est d'autant plus forte que la période 21-24 ans n'est couverte par aucune aide se substituant à la défaillance de l'aide familiale.

D'un point de vue des politiques publiques, la présente étude souligne ainsi l'importance de la sécurisation des points clés du parcours d'accès à l'indépendance des jeunes, en particulier le financement des études et l'accès au logement. Elle souligne également la difficulté d'un traitement unifié de la jeunesse face à la multiplicité des situations observées.

Annexe 2 - Tableau synoptique de la relation entre profils de ressources des jeunes adultes et profils d'autonomisation

	Profils d'autonomisation	Profils des ressources des jeunes adultes							
		Aides financières régulières des parents	Aides en nature régulières des parents	Aides ponctuelles des parents ou d'une autre personne	Revenus d'activité réguliers ¹³	Revenus d'activité ponctuels ou occasionnels ¹⁴	Aides au logement	Bourses de l'enseignement	Autres aides publiques (RSA, AAH, ASE, Fonds d'aide aux jeunes...)
Vivent chez leurs parents	Type 1- La dépendance volontaire ou assumée : les étudiants « sécurisés » dans le foyer parental (N = 23)	X	X	X		X			
	Type 2- Le maintien contraint dans le foyer parental pour des jeunes en recherche d'emploi ou avec une insertion difficile (N = 14)	X	X	X		X			
	Type 4- Une indépendance financière pour les boursiers qui vivent chez leurs parents (N = 12)	X	X	X		X		X	
	Type 7- L'indépendance financière chez les parents pour préparer la décohabitation (N = 14)		X	X	X			X	
Ne vivent pas chez leurs parents	Type 3- L'indépendance sans autofinancement des étudiants décohabitants (N = 23)	X	X	X		X	X	~	
	Type 5- L'indépendance précaire pour les boursiers décohabitants (N = 18)			X		X	X	X	
	Type 6- L'indépendance vulnérable : des bénéficiaires de minima sociaux ou de l'ASE (N = 14)			X	X		X		X
	Type 8- L'indépendance assumée des actifs décohabitants, seuls ou en couple (N = 35)			X	X				

¹³ Y compris les ressources provenant des allocations chômage.

¹⁴ Emplois de très courtes durées, « jobs d'été », ou travail en parallèle des études...

Annexe 3 - Description des profils d'autonomisation selon les caractéristiques des jeunes adultes observées

	Profils d'autonomisation	Caractéristiques des jeunes adultes observées				
		Statut principal et description générale	Relation entre le jeune et ses parents	Origine sociale des parents	Sentiment vis-à-vis de la cohabitation avec les parents	Ressources du jeune
Vivent chez leurs parents	Type 1- La dépendance volontaire ou assumée : les étudiants « sécurisés » dans le foyer parental (N = 23)	Lycéens ou étudiants 18 - 20 ans	Bonnes relations Dépendance importante à l'égard des parents	Défavorisée/modeste Moyenne Aisée	Ne souhaite pas décohabiter	Les parents subviennent aux besoins du jeune
	Type 2- Le maintien contraint dans le foyer parental pour des jeunes en recherche d'emploi ou avec une insertion difficile (N = 14)	Chômeurs ou inactifs Sans diplôme ou peu diplômés	Les relations sont plutôt tendues	Défavorisée/modeste Moyenne	Souhaite quitter le foyer parental mais ne le peut pas	L'aide parentale est circonscrite à l'hébergement et aux aides en nature
	Type 4- Une indépendance financière pour les boursiers qui vivent chez leurs parents (N = 12)	Étudiants Enseignement supérieur	Bonnes relations Dépendance importante à l'égard des parents	Défavorisée/modeste Moyenne	Ne souhaite pas décohabiter	Proviennent en partie de leurs bourses scolaires
	Type 7- L'indépendance financière chez les parents pour préparer la décohabitation (N = 14)	Salariés 22 - 24 ans	Bonnes relations	Modeste Moyenne	Ne souhaite pas décohabiter	Proviennent des revenus du travail
Ne vivent pas chez leurs parents	Type 3- L'indépendance sans autofinancement des étudiants décohabitants (N = 23)	Étudiants Enseignement supérieur	Bonnes relations	Moyenne Aisée	Souhait d'indépendance important	Les parents financent le logement et les autres besoins du jeune
	Type 5- L'indépendance précaire pour les boursiers décohabitants (N = 18)	Étudiants Enseignement supérieur	Bonnes relations	Défavorisée/modeste Moyenne	Souhait d'indépendance important	Une combinaison de diverses ressources est mobilisée
	Type 6- L'indépendance vulnérable : des bénéficiaires de minima sociaux ou de l'ASE (N = 14)	Inactifs Sans diplôme ou peu diplômés	Peu ou pas de relations	Défavorisée/modeste Moyenne	Indépendance contrainte ou imposée	Une combinaison de diverses ressources est mobilisée
	Type 8- L'indépendance assumée des actifs décohabitants, seuls ou en couple (N = 35)	Salariés 22 - 24 ans	Bonnes relations	Défavorisée/modeste Moyenne Aisée	Souhait d'indépendance important	Proviennent des revenus du travail

Bibliographie

Ouvrages

- Barthe M.-A., Gazier B., Leprince F., Nogues H., 1992, « Le RMI et la solidarité familiale », in *Protection sociale et RMI*, Syros.
- Cereq, 2012, *Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active de la génération 2007*.
- Chevalier T., 2012, *L'État providence et les jeunes*, l'Harmattan, Inter-National.
- Galland O., 2011, *Sociologie de la jeunesse*, Armand Colin, coll. « U ».
- Grignon C. et Gruel L., 1999, *La vie étudiante*, PUF, Collection Politique d'aujourd'hui.
- Insee, 2013, *Formations et emploi*, édition 2013.
- Nicolas M., 2012, « Comment la branche Famille de la Sécurité sociale soutient-elle les jeunes de 16 à 24 ans », in *Inégalités entre jeunes sur fond de crise*, Rapport de l'Observatoire de la jeunesse 2012, La documentation Française.
- Polanyi K., 1944, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Tel Gallimard.
- Polanyi K., 1957, « The economy as instituted process », in *Trade Market in the Early Empires*, The Free Press.
- Van de Velde C., 2008, *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, PUF, Le lien social.
- Van de Velde C., 2010, *Jeunes d'aujourd'hui, France de demain*, Problèmes politiques et sociaux, n° 970, mars, La documentation Française.

Articles de périodiques et articles de revue

- Borderie F. et Trespeux F., 2013, « Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2011 », *Document de travail DREES*, Série statistiques, n° 176, février 2013.
- Brutel C., 2010, « L'attractivité des villes étudiantes et des pôles d'activité », *Insee première*, INSEE, n° 1275, janvier.
- Despalins R. et de Saint Pol T., 2012, « L'entrée dans la vie adulte des bacheliers sous l'angle du logement », *Études et résultats*, n° 813, septembre.
- Herpin N. et Déchaux J.-H., 2004, « Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité », *Économie et statistique*, n° 373, INSEE, pp 3-32.
- Isel A., Donné S. et Mathieu F., 2011, « Les allocataires du RSA fin juin 2011 et leurs trajectoires », *Études et résultats*, n° 782, novembre.
- Lhommeau B., 2014, « Revenu et niveau de vie des jeunes adultes qui ne vivent pas avec leurs parents », *Études et résultats*, n° 867, février.
- Mazari Z., Meyer V., Rouaud P., Florence Ryk et Winnicki P., 2011, « Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise », *Bref*, CEREQ, n° 283, mars.
- Paugam S. et Zoyem J.-P., 1997, « Le soutien financier de la famille : une forme essentielle de la solidarité », *Économie et statistique*, n° 308-309-310, INSEE, pp 187-210.
- Pirou D., Poullain N. et Rochelle S., 2013, « La vie en communauté : 1,6 million de personnes en France », *Insee première*, INSEE, n° 1434, février.
- Portela M. et Dezenaire F., 2014, « Les jeunes adultes qui ont quitté le foyer familial en période de crise », *Études et résultats*, DREES, à paraître.
- Robert-Bobée I., 2002, « Parmi les jeunes ne vivant plus chez leurs parents, les étudiants sont les plus aidés par leur famille », *Insee première*, INSEE, n° 826, février.
- Solard J. et Coppoletta R., 2013, « La décohabitation, privilège des jeunes qui réussissent ? », *Économie et statistique*, INSEE, à paraître.
- Villeneuve-Gokalp C., 2000, « Les jeunes partent toujours au même âge de chez leurs parents », *Économie et statistique*, n° 337-338, INSEE, pp 61-80.

Rapports, les colloques et les conférences

- Castell L., Portela M., et Rivalin R., 2014, « Mesurer les ressources et la pauvreté des jeunes adultes. Quels enjeux du nouveau dispositif d'Enquête Nationale sur les Ressources des Jeunes ? », Séminaire jeunesse Drees, Ressources et conditions de vie des jeunes adultes en France, Paris, 29 janvier 2014.
- Gautié J., 2014, « Ressources et conditions de vie des jeunes : enjeux pour la politique publique », Séminaire jeunesse Drees, Ressources et conditions de vie des jeunes adultes en France, Paris, 29 janvier 2014.
- Ramos E., 2009, « Qu'entend-on par autonomie des jeunes ? », Huitième Neuj'Pro, Rencontres nationales des professionnels et élus de la jeunesse, Vichy, 16 octobre 2009.

DOSSIERS SOLIDARITÉ ET SANTÉ

Directeur de la publication : Franck von Lennep

ISSN : 1958-587X
